

F

LE MAGAZINE
DE LA FNARS

N°3 • PRINTEMPS • 2013

DOSSIER

LA PRISON, ET APRÈS ?

• DANS LA VIE, QUAND ON VEUT ÉVITER
UNE AGRESSION, ON CHANGE DE TROTTOIR.
PAS EN PRISON •

• PLACE AU COURAGE •

symbolise à la fois la sanction par la privation de liberté et la sécurisation de la société grâce à l'isolement de l'individu. Dans cette perspective, toute récidive témoigne du caractère irréductible du délinquant, qu'il conviendrait dès lors de sanctionner de plus en plus lourdement. Une vision simpliste, aisément exploitable sur fond de faits divers dans les media, qu'il faudrait pouvoir enfin contrebalancer en la remplaçant par la perception de la prison comme une peine parmi d'autres possibles, et comme un passage transitoire comprenant toujours un avant et un après. La récente conférence de consensus sur la prévention de la récidive a ouvert une occasion sans doute historique de dépassionner un débat trop souvent idéologique, d'ouvrir la France aux travaux de recherches menés à l'international, et d'entendre une multitude d'experts parmi lesquels des personnes sous main de justice elles-mêmes, pour la première fois auditionnées non seulement sur leurs conditions de détention mais aussi sur l'incapacité des prisons à préparer leur réinsertion dans la société. La FNARS se félicite d'avoir pu participer à la préparation de ces auditions, grâce à son réseau d'associations accompagnant des personnes sous écrou. Nous nous félicitons également des nombreuses recommandations qui

La prison est la plupart du temps imaginée comme une • n en soi, qui viendrait stopper le parcours délinquant. Pour l'opinion publique, elle

ont été remises au Premier ministre par le jury de la conférence, parmi lesquelles • gurent beaucoup d'idées défendues par la FNARS depuis de nombreuses années. Il revient désormais à la Garde des Sceaux de transformer ces recommandations en réformes. Au-delà des moyens qui seront nécessaires et di• ciles à trouver dans la période que nous traversons, il faudra également du courage politique pour contrarier les préjugés a• n que l'on cesse en• n de considérer la prison comme une peine de référence, et pour que l'on accepte l'idée que la peine, si elle ne doit pas perdre de vue la sanction, doit aussi mettre les personnes en capacité de se réinsérer. Dans cette perspective, aux côtés de l'administration pénitentiaire, les associations d'accueil ont un rôle de premier plan à jouer. Parce que la délinquance se nourrit souvent de la précarité et de l'exclusion, agir pour l'insertion est aussi le garant d'une société o• rant d'autres perspectives à des personnes que l'économie marginalise. C'est en ce sens que l'accompagnement social, l'accès au logement (ou, à défaut à l'hébergement) et à l'emploi doivent être au cœur des stratégies d'insertion, pendant et après l'exécution de la peine. La prison ne doit pas être un lieu où l'on perd sa citoyenneté - la privation de liberté reste une sanction bien su• sante-, mais un lieu où l'on réapprend à prendre part à la vie de la cité, en attendant de la rejoindre en tant que membre à part entière. 

Louis Gallois, Président de la FNARS

SOMMAIRE



2 ÉDITORIAL de Louis Gallois, Président de la FNARS
3 ACTUALITÉS

- Précarité et prostitution : résultats de l'étude Prosanté
- Dans la peau d'un autre
- Qui sont les publics hébergés dans les structures de Midi-Pyrénées ?

8 DOSSIER

LA PRISON, ET APRÈS ?

8 ENTRETIEN VANESSA
9 A QUOI SERT LA PRISON ?

- Familles : le droit au respect
- Interview de Jean-Marie Delarue

15 REPORTAGE
• En terre inconnue

17 FOCUS
• Paroles de prison : entretien avec François Delezenne

18 Accompagner
• Travailler sous écrou
• De la cellule au logement

20 Perspectives
• Place à la volonté politique
• PPSMJ : un guide de référence
• Vue d'ailleurs : l'expérience encourageante des Canadiens

23 PORTRAITS CROISÉS
Les encadrants techniques

25 ANALYSE
Analyse politique : Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale : le temps de la mise en œuvre
Analyse juridique : Le délit de solidarité est-il vraiment supprimé ?

27 ENGAGÉS ENSEMBLE
Des soins pour tous en Lorraine

28 INITIATIVES
100 voix ! pour en parler autrement

30 PÉRISCOPE
Lecture, photo-reportage

32 L'INVITÉ
Nicolas Duvoux, sociologue

PRÉCARITÉ ET PROSTITUTION •
RÉSULTATS DE L'ÉTUDE PROSANTÉ

Il n'existait pas d'étude en France sur l'état de santé global des personnes en situation de prostitution portant sur plusieurs villes réparties sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi la FNARS et l'Institut de veille sanitaire (InVs) ont mené, en partenariat avec la direction générale de la santé (DGS), une étude en deux volets sur l'état de santé, l'accès aux soins et l'accès aux droits des personnes en situation de prostitution rencontrées dans des structures sociales et médicales.



© Julien Jaulin

Après 10 mois de recueil de données, les résultats de cette première étude nationale globale sont publiés. L'objectif de cette recherche-action était de mieux connaître les déterminants de santé et leur impact sur la santé afin de contribuer à l'amélioration de la prise en charge, de la prévention et de l'accès aux soins des personnes en situation de prostitution.

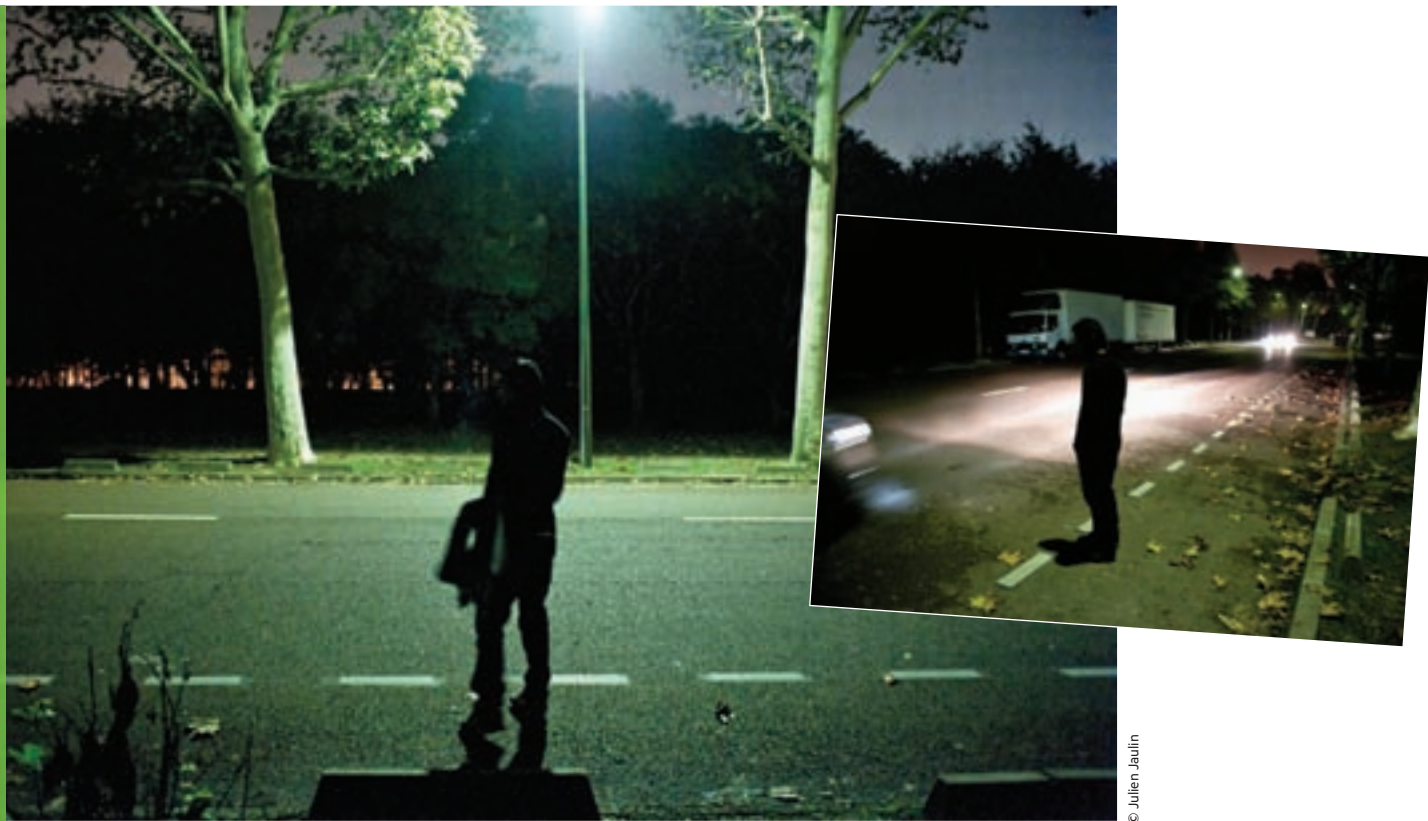
UNE ENQUÊTE EN DEUX VOLETS

12 associations du secteur social ont proposé à des personnes majeures en situation de prostitution de remplir un questionnaire sur leur état de santé, leur accès aux soins et leur accès aux droits. Ce premier volet de l'étude, santé-social (intégrant des questions sur les déterminants de santé) a été conduit par la FNARS. Ces questionnaires ont été administrés en face à face par un travailleur social. A

l'issue du questionnaire sur les données socio-démographiques et l'état de santé perçu par la personne, il était proposé de participer à un second volet portant sur la santé objectivée. Ce volet conduit par l'InVS avait lieu lors d'un rendez-vous avec un médecin dans une structure de santé anonyme et gratuite.

PROFILS DES RÉPONDANTS

251 personnes ont participé à cette étude sur le volet santé-social dont 166 femmes, 62 transgenres et 23 hommes. Les personnes ayant participé sont globalement plutôt jeunes, de sexe féminin, nées à l'étranger et dans une situation administrative précaire. 78 personnes dont une majorité de femmes ont participé au second volet médical. Plus des trois quarts des personnes interrogées sont de nationalité étrangère dont une majorité de femmes nigériennes mais également des personnes transgenres sud-américaines et des hommes majoritairement français. ●●●



© Julien Jaullin

●●● Pour 88% des personnes incluses dans l'étude, la rue est le principal lieu de contact avec les clients. Les personnes ayant une activité de prostitution «indoor» (internet, téléphone, bar, appartement, salon de massage) n'y sont ainsi quasiment pas représentées. Cette étude ne prétend pas être représentative de l'ensemble des personnes en situation de prostitution en France du fait de sa méthodologie, des structures sociales impliquées, pour la plupart spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement de populations en situation de prostitution, et du nombre de répondants. Elle permet néanmoins de fournir un éclairage sur la prostitution et de dégager plusieurs pro•ls.

PRÉCARITÉ, ÉTAT DE SANTÉ ET CONDUITE À RISQUES

L'isolement relationnel et la précarité des conditions de logement caractérisent en e• et les personnes rencontrées dans l'étude : 39% vivent dans un logement précaire (hôtel, centre d'accueil...). La moitié des personnes de nationalité étrangère n'a pas de titre de séjour ou a un titre précaire ; si les trois quarts des personnes étrangères ont une couverture maladie, plus de la moitié n'a pas de complémentaire santé. Plus de la moitié des participants à l'étude déclarent être dans un état de santé moyen, mauvais ou très mauvais, proportion bien supérieure à celle déclarée par la population générale. Plus du tiers déclare une maladie chronique (70% des personnes transgenres), parmi lesquelles le VIH/sida, une maladie respiratoire, un diabète ou une hépatite (A, B ou C). L'état de santé observé par les médecins se révèle cependant bon. Une divergence sans doute due à l'état psychique des personnes mal évalué par les médecins. Une majorité de participants déclare en e• et des problèmes de sommeil et la consommation de somnifères. Les personnes se révèlent fragiles sur le plan psychique (sentiment d'anxiété, pensées suicidaires) et très exposées aux violences physiques ou psychologiques. En termes de conduites à risques, si l'usage du préservatif masculin est déclaré quasi-systématique lors des pénétrations anales/vaginales tarifées, il l'est moins lors de fellations ou de rapports hors prostitution. Les personnes sont peu vaccinées contre l'hépatite B, alors qu'il s'agit d'un virus transmissible par

voie sexuelle. A noter également que les femmes chinoises recourent très peu au dépistage VIH et VHC. Par ailleurs, les consommations d'alcool et de tabac sont plus importantes qu'en population générale. Chez les femmes, on note une grande vulnérabilité sur le plan gynéco-obstétrical : faible prévention vis-à-vis du cancer du col de l'utérus (34% n'ont jamais réalisé de frottis), faible utilisation d'une contraception orale et fort recours aux IVG. Quasiment la moitié des personnes transgenres se déclare séropositives au VIH. Si 74 % des personnes possédaient une couverture maladie, plus de la moitié n'avait pas de complémentaire santé. Les raisons financières, la barrière linguistique et la méconnaissance des lieux de soins figurent parmi les principales raisons de non recours aux soins.

S'APPUYER SUR CES CONNAISSANCES POUR AGIR Cette étude, qui révèle un état de santé souvent considéré comme dégradé par les personnes en situation de prostitution elles-mêmes, un manque d'accès aux soins et aux droits de santé et des lacunes en matière de connaissance des dispositifs, permet de formuler des recommandations afin de favoriser la prévention, l'accès aux soins et aux droits. Ces recommandations visent à la fois les professionnels susceptibles d'être en contact avec ces personnes et les pouvoirs publics. Elles encouragent également la mise en place de partenariats territoriaux entre associations, acteurs du social et du sanitaire, institutions et collectivités pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de prostitution. ■

Elsa Hajman

+ Pour aller plus loin : résultats de l'étude ProSanté sur www.fnars.org

ATELIER THEATRE

DANS LA PEAU D'UN AUTRE



C'est enjouée et pomponnée qu'Elena passe la porte de la maison Jean Rodhain, l'un des centres d'hébergement de l'association des Cités. Elle rejoint les autres comédiens de la troupe de théâtre chaque mercredi soir. Un rendez-vous qu'elle ne manque sous aucun prétexte tant elle mesure les bienfaits du jeu sur sa vie de tous les jours. « Grâce au théâtre, je sais enfin dire non. Jouer le rôle de quelqu'un d'autre m'apprend à poser des limites, en improvisation dans l'atelier théâtre d'abord, puis dans ma vie privée ensuite », explique-t-elle. Elena, comme Jean-Noral et une dizaine d'autres personnes accueillies dans différents centres d'hébergement des cités, suit les ateliers théâtre du pôle vie citoyenne depuis leur création il y a maintenant trois ans. La troupe des « rêveurs », nom d'origine voué à changer, a été montée au départ grâce au soutien financier d'un projet européen pour ateliers créatifs en partenariat avec le théâtre du Soleil. Les premières représentations de la pièce « citoyens du monde », inoubliables pour ces comédiens amateurs, se sont déroulées à la Cartoucherie à Vincennes avant de tourner à la cité Saint-Pierre de Lourdes, puis à Colmar et à Paris. Le projet a pu perdurer l'année suivante grâce à une subvention du FILE de la Fondation JM.Bruneau.

DE L'ÉCRITURE DES TEXTES AU JEU Des premiers échanges avec les comédiens, ne sortent que peu de mots. Ils sont heureux d'être là, entre amis maintenant après avoir partagé le trac et l'émotion de la scène les deux étés précédents. Mais difficile de parler du ressenti, de leur parcours, si ce n'est de la confiance revenue peu à peu à force de travail. « Je les ai vus changer d'une année sur l'autre, rire à nouveau et retrouver le goût de prendre soin d'eux-mêmes. Ils font plus attention à leur image et cela leur est utile



aussi dans leur vie professionnelle. Ils ont changé, à la fois physiquement et moralement, je le vois vraiment quand je regarde les photos d'eux il y a trois ans, c'est très frappant », dit Alida, qui a animé les ateliers théâtre les deux dernières années. Oriane, metteur en scène et bénévole, lui a succédé en septembre, accompagnée de Fabrice, travailleur social. Avec déjà à son actif deux pièces écrites et mises en scène, les comédiens amateurs la voient comme une professionnelle et lui font confiance. « Nous avons commencé par des improvisations, pendant quelques mois ; le reste de l'année est consacré à la répétition de la pièce qui sera jouée en juin », raconte Oriane. « Ce travail commun est très enrichissant pour moi aussi. Je suis obligée d'être moins directive et moins exigeante qu'avec d'autres comédiens. Je pars d'eux pour construire la pièce et non pas le contraire », poursuit-elle. La pièce qu'ils répètent a été écrite avec tous les participants de l'atelier, grâce aux travaux d'improvisation. La scène se situe dans une rame de métro, où les protagonistes se retrouvent coincés après une panne. Elena, une femme d'affaires, vient de quitter son amant, et s'en retourne pour retrouver son mari et associé dans une entreprise de décoration. Quand vient son tour de parole, les mots sortent cette fois très facilement. Tête haute et verbe acerbé, elle n'est plus la personne en difficulté mais quelqu'un qui a réussi professionnellement et qui connaît sa part de domination dans le monde des affaires et sur les autres. Le changement est radical et troublant ●●●



... de vérité. Le vocabulaire se transforme, le regard aussi. « Dans les moments d'improvisation, il m'arrive de demander à Oriane si je peux jouer tel ou tel rôle. Il s'agit toujours de situations qui me font peur dans la vie de tous les jours et que j'apprends à dépasser devant les autres durant l'atelier. Par exemple, quand je suis abordée dans la rue et que je veux que l'on me laisse tranquille. Maintenant je sais faire ! », rit Elena.

DU JEU À L'ANIMATION D'ATELIERS

Pendant ces deux heures d'atelier, le changement de rôle va bien au-delà des personnages à incarner. Loin des bureaux des travailleurs sociaux, où les rapports peuvent être formels et orientés vers l'accompagnement social, le rapport d'égal à égal peut s'installer. Travailleur social ou personne accueillie, la peur de déplaire les touche tous au moment de jouer devant un public. « Cette année, ils veulent que je joue aussi dans la pièce, je suis très stressée », dit Alida. Tous se tutoient, et cherchent ensemble le meilleur d'eux-mêmes pour présenter bientôt ce travail collectif.

Passionnés par l'expérience, certains vont désormais plus loin et suivent des formations pour l'animation d'ateliers de théâtre. Ainsi Jean-Noral, qui a débuté avec le théâtre forum dans un centre d'hébergement, a co-animé l'an passé un groupe qui s'est produit en • n de formation devant des spectateurs. « Je les ai fait parler de leur vie, de leurs di• cultés, et nous avons mis en scène leur quotidien », explique Jean-Noral. Aujourd'hui, il joue le contrôleur de métro. Il ferme les yeux et se concentre sur son rôle. ■

Céline Figuière

FNARS MIDI•PYRENEES

QUI SONT LES PUBLICS HÉBERGÉS DANS LES STRUCTURES DE MIDI•PYRÉNÉES ?

Pour répondre à cette question, le Préfet de région a lancé une enquête régionale sur le sujet dont les résultats ont été publiés début mars 2013.

La FNARS et l'URIOPSS ont été associées à ce travail. Si l'objectif de départ était de chi• rer le poids de la demande d'asile dans le dispositif généraliste, les deux fédérations sont parvenues à élargir le champ de ré• exion a• n de disposer d'un recensement exhaustif des publics présents. Il s'agissait notamment de mieux cerner le nombre de jeunes, de femmes, de femmes victimes de violences et de mineurs pour favoriser des réponses adaptées à leurs besoins spéci• ques. Sur 47 établissements sollicités, 31 ont répondu. L'échantillon représentait 1050 places, en majorité des places de CHRS (90%). Ces places ont hébergé près de 3800 personnes sur l'année 2011 qui a connu un taux de sortie de 74%. Les résultats de cette enquête donnent des indications brutes qui demandent encore (à l'heure où nous mettons sous presse) à

être analysées qualitativement. Dans le dispositif, aux trois dates de référence, 28% des hébergés étaient accueillis en place d'urgence, 61% en place d'insertion et 8% en stabilisation. Concernant les publics, nous apprenons que les trois quarts des personnes accueillies sont des adultes et un quart des mineurs. 22% des adultes sont hébergés avec des enfants. Tout dispositif confondu, la proportion de femmes est de 40%. Parmi elles, un tiers a été victime de violences caractérisées comme suit : environ 95% de violences conjugales, 5% de traite et environ 1% de prostitution. Les femmes victimes de violence représentent en tout 10,3% de l'ensemble des personnes accueillies dans le dispositif. Du côté du public jeune, l'enquête révèle que 20% des adultes hébergés ont moins de

25 ans. Chez ce public il est à noter que la proportion d'hommes et de femmes est égale. Les éléments stratégiques attendus par les services de l'Etat sont à la fois le taux d'occupation des structures (globalement de 91,4% mais avec des écarts pour les places d'urgence entre 15 et 133%) et l'importance des publics étrangers dans le dispositif. L'enquête montre que 48% des hébergés sont de nationalité étrangère hors UE et 9% sont européens. Les demandeurs d'asile ou réfugiés représentent environ un tiers de l'ensemble des personnes accueillies dans le dispositif. Dans la moitié des cas, ces personnes sont demandeurs d'asile en cours de procédure, les autres sont soit primo arrivants soit réfugiés statutaires, soit encore déboutés. On le voit, la part de déboutés est beaucoup plus faible que celle des personnes en procédure. La

DRJSCS a déjà annoncé une ré• exion spéci• que sur ces publics. La cohésion sociale utilisera les résultats de cette enquête pour dé• nir plus • nement le rapport d'orientation budgétaire de 2013 (ROB). Des rééquilibrages entre départements sont à prévoir au vu des différences très importantes de taux d'occupation. Mais le risque majeur est que des places d'hébergement soient jugées inutiles sur la seule base des présents résultats. Le rôle de la FNARS Midi-Pyrénées sera de rappeler que l'enquête porte sur les personnes déjà dans les dispositifs et non sur les besoins d'hébergement de ceux qui appellent quotidiennement le 115 sans se voir attribuer de places. Une deuxième étude devra permettre de définir le nombre de personnes encore à la rue, en attente de solution. Le Préfet s'y est engagé. ■

Cécile Thimoreau

| DOSSIER

• LA PRISON M'A MISE CONTINUELLEMENT SOUS PRESSION. LA RÉPRESSION N'EST PAS UNE SOLUTION ET ENCORE MOINS L'INCARCÉRATION •

LA PRISON, ET APRÈS ?

ENTRETIEN AVEC VANESSA

Vanessa, 29 ans, est en liberté conditionnelle depuis quelques mois après plus de quatre années de détention en maison d'arrêt, avec de multiples transferts. Accompagnée par le centre Soleillet, de l'association Aurore, elle a aujourd'hui un travail et un appartement.



• LA PRISON A FAIT DE MOI UNE RÉVOLTÉE •



© Julien Jaulin

Sortie de prison il y a moins d'un an, comment se sont passés vos premiers mois à l'extérieur ?

Vanessa : Je suis encore actuellement en liberté conditionnelle. J'étais incarcérée à la maison d'arrêt de Nice et lorsque le juge d'application des peines m'a libérée, je devais résider chez ma mère, qui habite à Agde. Je suis restée chez elle un peu plus de quatre mois mais je ne trouvais pas de travail et je préférerais être à Paris, d'où je suis originaire. J'ai donc fait une demande au juge qui a transféré mon dossier, à la condition d'obtenir un emploi. Je me suis débrouillée pour en trouver un en démarchant les agences d'intérim et les employeurs, parfois en me rendant directement sur place. Et en une semaine, j'ai trouvé. Evidemment, j'ai dû mentir sur mon cv. Avec un trou de quatre ans, les employeurs m'auraient posé des questions. J'ai donc transformé les courtes expériences que j'avais eues plus jeune en expériences plus longues. Je travaille comme préparatrice de commande pour les entreprises de BTP. C'est un travail assez dur car il faut manipuler des commandes qui peuvent être volumineuses et lourdes. Et c'est un milieu plutôt masculin. Mais ça, ça n'est pas pour me déplaire. Je n'ai jamais aimé les milieux féminins, et les trois ans et six mois de quartier pour femmes n'ont fait que renforcer ce malaise. Je considère que ce

travail est transitoire, même si tout se passe bien. Je ris beaucoup avec mes collègues. C'est important une bonne ambiance au travail. J'habite aujourd'hui dans un appartement que me loue le centre Soleillet, qui m'hébergeait en CHRS jusqu'au mois dernier. J'ai de la chance. Je suis au calme et autonome. J'aime beaucoup rester seule, et avoir du silence depuis que je suis sortie de prison.

Avez-vous préparé cette sortie de prison ?

Vanessa : Pour moi, la préparation a d'abord consisté à pouvoir envisager de sortir. Et ça n'a été possible qu'à partir de mon transfert à la maison d'arrêt de Nice. J'ai connu neuf maisons d'arrêt que j'ai à chaque fois quittées pour raison disciplinaire. La prison a fait de moi une révoltée. Quand j'y suis entrée pour la première fois, j'avais 23 ans. J'étais super impressionnée. J'avais peur. Je croisais des terroristes, des pointeuses (pédophiles), des meurtrières, des dealeuses, des femmes avec des troubles psychiatriques et j'en passe. Il faut apprendre les règles, les codes. Chacun marque son territoire, son pouvoir. En guise d'accueil, une « ancienne » m'a cassé le nez sous les douches, parce que j'étais la petite jeune qu'il fallait soumettre et qui la ramenait un peu trop. Dans la vie, quand on veut éviter une agression, on change de trottoir mais pas en prison. Là, soit on se sou-

met et on se fait raquetter, soit on se révolte. Moi, je me suis révoltée. Je voulais qu'on me respecte, que ce soit les autres détenues ou les surveillantes. Je me suis battue et j'ai pris goût à la bagarre. De •lle assez discrète à l'extérieur, je suis devenue celle que l'on craint. J'ai vécu des années abominables en maison d'arrêt, des années de violence qu'on n' imagine pas, notamment à Fleury et aux Baumettes qui sont épouvantables humainement. A Nice, les conditions de détention étaient différentes, parce que c'est une petite structure. Et aussi parce que le personnel y est plus respectueux. Une confiance a pu s'établir. Je me suis calmée. Je suis reconnaissante à cet établissement de m'avoir donné ma chance. Et j'ai obtenu une première permission en 2012. J'ai profité de cette journée pour aller voir ma mère, qui avait du mal à suivre mes différents transferts. Pendant les permissions suivantes, j'ai commencé à préparer tout ce qui était d'ordre administratif et ouverture de droits. Puis j'ai contacté Soleillet, que je connaissais déjà parce qu'ils m'avaient hébergée après ma première incarcération.

Pensez-vous que l'avenir effacera ces années ?

Vanessa : Sûrement pas. Il y a toutes les cicatrices que j'ai sur le corps et que je vois chaque jour dans le miroir. Je garderai à vie

la trace de tous ces combats, et aussi des mutilations que je me suis infligées. Et puis il y a aussi les cicatrices de la mémoire. Celles-là sont profondes. La prison a révélé une personne en moi que je ne connaissais pas. Il faut maintenant que je fasse avec elle. Il y a aussi celle que j'étais avant l'incarcération. J'avais une vie cool, des super fringues, une belle voiture, l'argent était facile. Je participais à des escroqueries bancaires et j'avais toujours des sommes dont je me rends compte aujourd'hui combien elles étaient hors de l'ordinaire. Maintenant, je me retrouve dans la vraie vie, avec un petit boulot, un salaire de misère et l'impossibilité de me loger avec ce salaire : tout ce que je rejetais à l'époque. Je n'ai jamais voulu que ma vie consiste à travailler pour manger des pâtes et habiter un appartement minable. C'est comme ça que je suis arrivée en prison. Mais il fallait que ça s'arrête. Aujourd'hui je dois redémarrer de zéro, travailler pour quelques euros. Je crois que l'âge y est pour quelque chose. J'ai maintenant d'autres ambitions : fonder un foyer, avoir des enfants, reconstruire les liens avec mon père, mes frères et sœurs que je ne vois plus parce que mon père a peur de mon influence sur eux. Je dois exprimer une autre facette de moi-même. Et laisser cette période derrière moi. ■

Propos recueillis par Stéphane Delaunay

À QUOI SERT LA PRISON ?

Si la prison est assurément un moyen de surveiller et punir, elle se révèle incapable à dissuader et insérer. Or toute personne détenue étant destinée un jour ou l'autre à sortir, et donc à se réinsérer dans la société, c'est bien ces deux dernières fonctions que la peine devrait poursuivre avant tout. A rebours, surpeuplée, et souvent inhumaine, la prison est criminogène. Et qu'il soit long ou court, le temps de l'incarcération constitue une rupture rarement bénéfique pour la personne. Cesser de faire de la prison la peine de référence, et inscrire la peine non seulement dans un objectif de sanction mais aussi de réinsertion, prendra du temps, tant le paradigme est ancré. D'autres pays ont démontré l'efficacité des mesures de probation et l'importance de l'accompagnement. Mais la prison reste pour l'opinion publique française un étalon entretenu par des médias peu intéressés par le milieu ouvert, qui représente pourtant aujourd'hui plus de 70% des peines en cours.



© Julien Jaulin

A l'occasion de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive en février dernier, de nombreuses voix se sont élevées pour rappeler que la prison n'était pas la seule sanction possible et que la réinsertion du condamné avant la fin de sa peine était une priorité. Dans les mois et années qui viennent, un nouvel équilibre entre l'incarcération et les mesures de suivi et de contrôle en milieu ouvert pourrait bien se mettre en place, rompant avec le tout carcéral qui prédomine en France depuis des décennies. L'inflation carcérale que connaît la France depuis 1975 reflète le caractère toujours plus répressif des textes législatifs et réglementaires en la matière et les attentes de justiciables qui voient la prison comme un mal nécessaire et comme un élément de réparation pour la victime. Entre 2002

et 2012, le nombre de personnes détenues a augmenté de 34%, alors que dans le même temps, la population française n'augmentait dans son ensemble que de 7%. L'utilisation fréquente de la comparution immédiate et le système des peines planchers ont accentué le recours à l'emprisonnement expliquant en partie la situation actuelle : les courtes peines (inférieures à un an), qui représentent aujourd'hui près de 80% des condamnations viennent surcharger des maisons d'arrêt où règnent parfois la violence, où le petit délinquant, au lieu de préparer sa réinsertion, pourra se trouver des modèles, parfaire ses techniques, et entrer ●●●

• ON ENTRE EN PRISON AVEC UN C.A.P. DE DÉLINQUANT, ET L'ON EN SORT AVEC UN MASTER DE CRIMINOLOGIE •

FRANÇOIS DELEZENNE

●●● dans des réseaux. Loin d'accompagner la personne sur le chemin de la désistance, la prison agit souvent en école du crime, comme en témoignent eux-mêmes certains détenus. « On entre en prison avec un CAP de délinquant, et l'on en sort avec un master de criminologie », indique François Delezenne, ancien détenu. Les petites condamnations, qui concernent souvent des personnes en situation de précarité et d'exclusion, devraient viser en priorité l'insertion et déclencher des accompagnements soutenus. A l'inverse, les sorties dites sèches atteignent aujourd'hui 80%. Pour la plupart en échec professionnel et sans appui familial, les délinquants se raccrochent alors à leurs nouvelles connaissances rencontrées sous les verrous et se professionnalisent dans le délit. Pour les peines plus longues, la préparation à la sortie se révèle plus facile à mettre en œuvre, favorisée par la libération conditionnelle ou les aménagements de peines sous écrou tels que le placement sous surveillance électronique, le placement extérieur ou la semi-liberté. Si cette • n de peine « hors les murs » facilite la réinsertion de la personne, ●●●



© Julien Jaulin

●●● la France n'en demeure par moins sensiblement en retard par rapport à d'autres pays, avec 18,6% de peines aménagées en 2012 et une prédominance pour le placement sous surveillance électronique. Les libérations conditionnelles, quant à elles, concernent 10% des détenus, taux parmi les plus bas en Europe ; pourtant une étude menée en 2011 montre que le taux de recondamnation dans les cinq ans de la libération est de 63% pour ceux qui n'ont bénéficié d'aucun aménagement de peine et de 39% pour ceux qui ont été suivis en libération conditionnelle. L'obtention d'un aménagement de peine n'est pas sans conditions et nécessite notamment la mise en place d'un projet de réinsertion. Elle laisse ainsi de côté les personnes détenues les plus exclues socialement, qui n'ont pas de soutien professionnel ou familial à l'extérieur, ou qui les ont perdu pendant le temps de leur détention. Or majoritairement issus des couches les plus défavorisées de la société, 25% des entrants se déclarent sans ressources ; 25% n'avaient ni logement, ni hébergement durable avant l'incarcération¹.

LA PRISON, UNE ÉNIÈME RUPTURE

La prison est un monde à part. Et peu savent vraiment ce qui se passe derrière les murs des maisons d'arrêt ou des centres de détention. Lorsqu'ils s'y aventurent, les élus ne visitent souvent que les quartiers des entrants, qui ne représentent pas la réalité des conditions de détention. Cette réalité pourtant, est dénoncée chaque année par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, Jean-Marie Delarue, qui déplore les fréquents manquements aux droits fondamentaux des personnes détenues. Ces dernières, appelées à prendre la ●●●

●●● parole lors de la conférence de consensus pour la prévention de la récidive, ont porté pour la première fois le quotidien des personnes détenues en France devant une assistance de spécialistes. Chacune à leur manière, elles ont décrit les conditions indignes, la promiscuité, l'oisiveté, les tra• cs, la violence et l'infantilisation permanente, autant de facteurs qui selon elles favorisent la récidive. Dépendante des surveillants pour communiquer avec l'extérieur parce qu'elle doit leur donner ses lettres, dépendante des autres personnes détenues quand elle n'a pas assez d'argent pour « cantiner » (en prison tout s'achète), ou encore simplement dépendante de règles de fonctionnement propres à chaque établissement (toute activité nécessite une autorisation), la personne est sans cesse soumise à l'arbitraire de l'autre et au • l du temps, perd toutes ses habiletés sociales. « Tout est conçu comme si on voulait transformer ●●●



© Julien Jaulin

FAMILLE

LE DROIT AU RESPECT

Le maintien des liens familiaux constitue non seulement un droit pour la personne détenue, reconnu dans les règles pénitentiaires européennes (RPE) mais également un facteur de réinsertion sociale. Les entraves demeurent pourtant aujourd'hui nombreuses et la prison provoque pour beaucoup une érosion des liens, plus particulièrement chez les personnes condamnées à de longues peines. •

ACCÈS DIFFICILES

Seulement 16% des personnes en centre de détention et 6% en maison centrale sont incarcérées dans leur département d'origine. A cet éloignement s'ajoute aujourd'hui une implantation des établissements pénitentiaires dans des zones éloignées des centres urbains qui renforce les difficultés d'accès pour les familles : absence de signalisation sur la route, absence de transports en commun, difficulté à coordonner les horaires de visite aux horaires de transport impliquant souvent des frais de taxi, d'hébergement et de restauration. Une enquête menée par l'UFRAMA* en 2008 montre que pour 58% des personnes détenues, les familles

dépensent plus de 50 euros par personne et par mois, et une fois sur 4 plus de 100 euros. Un coût loin d'être négligeable pour des familles dont 47 % se situent en dessous du seuil de pauvreté (selon l'enquête du CREDOC de novembre 2000). Sans respect également pour le lieu de résidence de la famille, les transferts administratifs pour désencombrement peuvent venir bouleverser l'équilibre trouvé et le rythme des visites. Pour Jeannette Favre, Présidente de la fédération, ces transferts devraient « prendre en compte le lieu de résidence de la famille, et en cas d'impossibilité, engager la responsabilité de l'administration pénitentiaire en matière de remboursement des frais occasionnés. »

BORNES DE RENDEZ-VOUS : UN PROGRÈS FRAGILE

Pour permettre aux personnes détenues de prendre rendez-vous elles-mêmes, en choisissant un horaire et un parloir, des bornes téléphoniques ont été installées dans tous les établissements. Malheureusement, celles-ci sont trop souvent en panne. On en revient alors au système kafkaïen de réservation par l'intermédiaire de l'administration pénitentiaire : créneaux d'appel contraints pour la réservation, délais de mise en attente interminables, octroi des horaires de visite au fil des appels, sans aucune adaptation aux contraintes des familles. Jeannette Favre raconte ainsi l'histoire d'un couple de

professeurs à Bordeaux, à qui l'on refuse systématiquement le troisième tour de parloir et qui, obligés d'effectuer le trajet dans la précipitation, arrivent régulièrement avec quelques minutes de retard et se voient refuser l'accès. « Et quand les familles revendiquent, poursuit Jeannette Favre, la situation empire. Le parloir est considéré par l'administration comme une faveur, alors qu'il s'agit d'un droit. »

LA NÉCESSITÉ D'ESPACES DE QUALITÉ

Trop souvent, les locaux à disposition des familles ne permettent ni intimité, ni échanges de qualité entre la personne détenue et les personnes qui lui ●●●

●●● rendent visite. Toutefois, depuis 2004 ont été mises en place des unités de vie familiale (UVF) répondant aux règles pénitentiaires européennes. Installées dans sept établissements, elles sont appréciées par les personnes détenues comme par les familles, car elles permettent de véritables échanges notamment avec les enfants. De même, intermédiaire entre les parloirs et les UVF, des parloirs familiaux ont été mis en place dans huit établissements. Ils permettent de rester en famille pendant une demi-journée en moyenne, dans un contexte relativement qualitatif. Les modalités d'accès varient cependant trop en fonction

des établissements, étant régies par les règlements intérieurs, et les délais d'attente se révèlent souvent de plus de trois mois.

UNE INDISPENSABLE CONFIDENTIALITÉ

Dans toute relation familiale peuvent subvenir des tensions. « Et dans les familles touchées par la délinquance, voire la toxicomanie, observe Jeannette Favre, le contexte est souvent particulier. » Les associations interviennent ainsi souvent aussi comme médiateur, un rôle essentiel que l'ouverture aux procédures de marchés publics de l'accueil des familles a mis en péril, les

prestataires devant faire part à l'administration de tous les problèmes et conflits, avec pour conséquence des interdictions de parloir. A l'initiative de l'UFRAMA, une convention donne désormais un cadre au rôle des uns et des autres. « Ce qui importe, insiste Jeannette Favre, c'est de faciliter la relation familiale afin de permettre aux personnes détenues de se positionner par rapport aux liens familiaux ». La famille permet de se construire. En détention, seuls les liens familiaux peuvent résister à la rupture, l'incarcération rompant rapidement la plupart des liens sociaux et amicaux. La perte de tout lien avec l'extérieur provoque

inévitablement une détresse affective qui peut conduire à des troubles de comportement, voire conduire certains jusqu'au suicide. Sans instrumentaliser la relation familiale par un objectif de réinsertion, il est cependant évident que la prévention de la récidive passe par le maintien des liens familiaux, comme n'a pas manqué de le mettre en avant dans son rapport le jury de la conférence de consensus qui s'est tenue les 14 et 15 février derniers. ■

Stéphane Delaunay

*UFRAMA (Union Nationale des Fédérations Régionales des Associations de Maisons d'Accueil de Familles et proches de personnes

+34%

AUGMENTATION DU
NOMBRE DE PERSONNES
DETENUES ENTRE 2002
ET 2012



© Julien Jaulin

●●● *des adultes en petits enfants. Comment peuvent-ils être capables de faire les choses par eux-mêmes une fois sortis ?* », s'interroge ainsi Jean-Marie Delarue. 22 heures sur 24 en cellule, sans autre contact avec l'extérieur que la télévision, les personnes détenues se raccrochent aux temps de parloirs, moments où elles peuvent voir leur famille et communiquer sur ce qui se passe dehors. Il y a aussi les activités sportives, culturelles ou professionnelles qui leur permettent d'éviter l'oisiveté, mais qui demeurent trop rares. Lieu d'enfermement et de réclusion, la prison devrait au contraire rester ouverte sur le monde extérieur pour éviter à la personne le choc de la sortie. Pour certains, le sentiment d'isolement est si fort qu'il les pousse au suicide. Fait peu rapporté dans les médias pourtant friands du milieu carcéral, le taux de suicide est cinq à six fois supérieur en prison qu'à l'extérieur, avec un suicide tous les trois jours en moyenne, selon le rapport d'information de l'Assemblée nationale sur les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale du 23 janvier 2013. Pour d'autres, la sortie est redoutée, vécue comme une inconnue inquiétante. Déconnectées du monde extérieur, les personnes adoptent un langage et des codes de conduite qui ne correspondent plus à ceux des personnes libres et se transformeront en barrière lorsqu'il faudra qu'elles trouvent un toit, un emploi, ou du soutien. Cette désocialisation programmée pourrait notamment être évitée par le travail en prison, un moyen de rester connecté au monde professionnel, de préserver ou construire son employabilité, et ainsi de préparer la sortie. S'il est possible, le travail n'est cependant pas accessible à tous. En 2012, seuls 39,1% des personnes détenues travaillaient. Salariées de l'administration pénitentiaire avec un contrat d'engagement, les personnes détenues ne bénéficient en outre pas du droit commun du travail. Leurs salaires et leurs conditions de travail diffèrent, ce qu'a récemment sanctionné le jugement du tribunal des Prudhommes condamnant pour licenciement abusif une entreprise employeur d'une détenue de la maison d'arrêt de Versailles. François Delezenne, chef d'entreprise au moment de son incarcération, explique : « j'ai tout de suite demandé à travailler. Je faisais des choses débiles comme gratter une pièce en plastique pendant six heures sans avoir le droit

de parler, et pour 1,40 euro brut de l'heure. Cela permet de cantiner et d'avoir des points pour des remises de peine ». L'accès à un emploi à la sortie de prison est indéniablement l'une des conditions pour une réinsertion réussie, non seulement parce qu'il représente une source de revenu mais aussi parce qu'il agit sur le sentiment de citoyenneté. Préparer l'insertion professionnelle, c'est préparer l'insertion sociale de la personne. Permettre aux personnes détenues de se former et d'exercer un emploi dans des conditions les plus proches possible du droit est donc essentiel.

LE CPIP, UN RÉFÉRENT

Le Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) que les personnes détenues rencontrent pendant leur incarcération, représente pour celles-ci un référent qui leur permet de préparer leur sortie. Chargés de mettre en œuvre les mesures de justice, ces derniers assurent le contrôle et le suivi de l'aménagement de peine en vue d'éviter une récidive mais veillent également à ce que la personne remplisse ses obligations en terme de réinsertion, de soins et de rendez-vous, notamment avec les différentes administrations pour effectuer leurs démarches d'accès aux droits. Les CPIP travaillent avec un réseau de partenaires que ce soit pour l'hébergement, l'emploi ou les soins. Une fois dehors, l'ancien détenu compte souvent sur l'aide et l'accompagnement de son CPIP, parfois son seul référent à l'extérieur.

Très investis, les CPIP voient cependant leurs possibilités d'accompagnement limitées par un manque de moyens. Le nombre de mesures et d'aménagements pris en charge par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) ont en effet augmenté de 44% entre 2005 et 2011. Pour ●●●

• TOUTES LES PERSONNES N'ONT PAS BESOIN DE LA MÊME AIDE •

PATRICK MADIGOU

●●● tenter de faire face à la saturation des services et à la diversification des missions dévolues au SPIP, le nombre de conseillers de probation est passé d'environ 2000 à près de 3000. Mais avec en moyenne 120 détenus par CPIP, ceux-ci ne peuvent proposer la qualité de suivi nécessaire, notamment aux plus précaires. A Paris, par exemple, observe Patrick Madigou, directeur du SPIP de Paris, environ 500 personnes suivies sont des personnes sans-abri pour lesquelles l'accompagnement vers l'hébergement et le logement peut prendre du temps compte tenu de l'embolie des CHRS. « Les soutiens familiaux font en outre plus défaut à Paris qu'ailleurs en France », explique Patrick Madigou, qui convient que « le malaise des CPIP vient de la charge de travail. Ils ne peuvent plus suivre les personnes comme ils le souhaiteraient et cela crée des frustrations des deux côtés. En milieu fermé, les CPIP font une évaluation pour préparer la sortie et s'occuper de la prise en charge sociale. Il serait souhaitable que cette évaluation soit plus fine et plus différenciée car toutes les personnes n'ont pas besoin de la même aide ; mais nous sommes pris par le temps », ajoute-t-il. Pourtant le temps se révèle une variable essentielle, que les CPIP devraient pouvoir mieux prendre en compte dans

leur travail d'accompagnement. C'est souvent le temps qui permet à la personne de trouver les ressources pour entrer en désistance, un temps qui peut aussi voir sporadiquement celle-ci retomber dans des formes mineures de délinquance, plus faciles à juguler et réduire, et qui ne doivent pas pour autant être synonymes de ruptures.

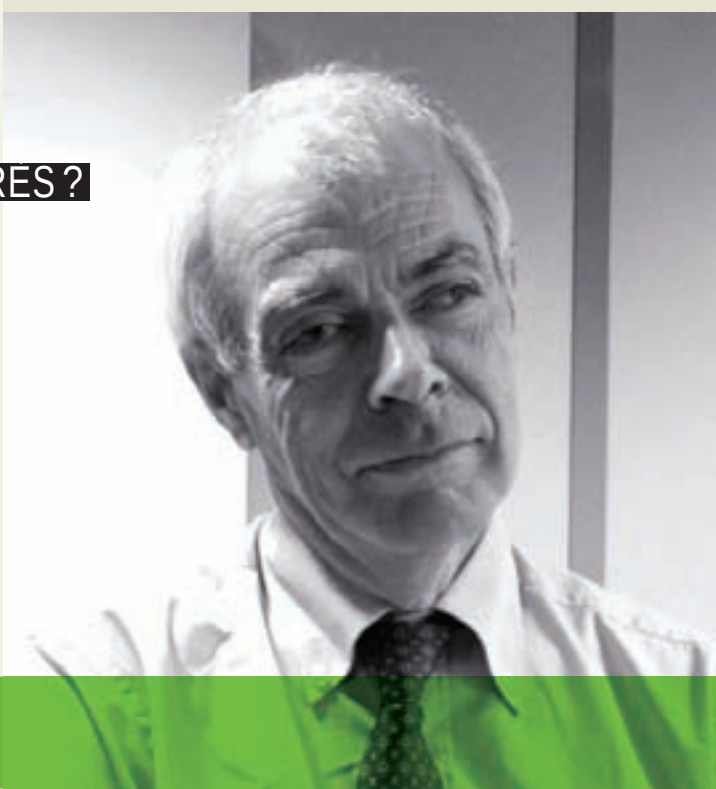
AMÉNAGER LA PEINE ET MÉNAGER LES PERSONNES

Selon une étude réalisée par le cabinet CRESS en janvier 2010 sur l'accompagnement des personnes sous main de justice accueillies dans les associations du réseau FNARS, 20% à 30% des personnes accueillies au titre de l'aide sociale à l'hébergement ont un passé judiciaire. Dans la situation actuelle d'augmentation du nombre de condamnations et de mises en détention, les freins que les associations du réseau rencontrent pour l'accueil et l'accompagnement des personnes sous main de justice se trouvent sensiblement accrus du fait de l'absence de concordance entre le temps judiciaire et le temps social, comme du manque de moyens financiers. Le secteur social, sollicité par l'ensemble des personnes en situation de fragilité sociale, assez peu préparé à gérer les contraintes résultant d'un parcours judiciaire, doit s'organiser pour répondre aux sollicitations des SPIP. La connaissance de l'offre des associations pour accompagner ces publics influence les magistrats pour l'octroi des aménagements de peines. Pour ceux-ci, la demande est claire : les programmes proposés par les associations doivent être les plus conséquents et les plus diversifiés possibles. Aujourd'hui, une convention avec l'administration pénitentiaire est obligatoire pour les placements extérieurs. Il devrait en aller de même pour les autres types d'aménagements de peines. Une coordination renforcée entre le milieu associatif et le monde judiciaire est un enjeu très important pour l'accompagnement des personnes sous main de justice. Les évolutions doivent se faire de manière concertée et parallèle. « C'est dans le lien et le dialogue avec les institutions que doivent travailler les associations », observe Gilbert Berlioz, Sociologue-consultant, Directeur du Cabinet CRESS (Conseil Recherche Evaluations Sciences sociales). Patrick Madigou déplore de son côté que les bénévoles soient avant tout tournés vers le milieu fermé. « L'accompagnement qu'ils offrent est un acte d'insertion à part entière », note Gilbert Berlioz. Une des conditions de réussite pour le développement de la probation et des alternatives à la prison passera forcément aussi par une évolution de l'offre d'accompagnement des associations. Le jury de la conférence de consensus pour la prévention de la récidive a remis en février au Premier ministre une série de recommandations, qu'il appartiendra au gouvernement de transformer en textes de loi pour réformer enfin un système judiciaire archaïque. Ces recommandations reprennent bon nombre des évolutions défendues et souhaitées par la FNARS depuis des années. La volonté politique, les moyens alloués et l'appui de l'opinion publique seront décisifs pour que cette réforme pénale annoncée par la Garde des Sceaux soit à la hauteur des attentes. ■

1. Colloque OIP-Emmaüs 2010

Céline Figuière

+ Pour aller plus loin : retrouvez l'étude « Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation ». Annie Kensey, Abdelmalik Benaouda, sur www.fnars.org



INTERVIEW DE DE JEAN•MARIE DELARUE

Contrôleur général des lieux de privation de liberté depuis 2008 pour un mandat de 6 ans, Jean-Marie Delarue est la première personne à occuper cette fonction créée en 2007.

Quel est votre rôle ? J.M.D. : Mon rôle est de veiller au respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté, que ce soit en prison, en garde à vue, en centre de rétention ou lorsqu'une personne est hospitalisée sans son consentement. Il s'agit de passer au peigne fin ces lieux pour vérifier si leur état, leur fonctionnement et leur organisation permettent bien le respect de ces droits, au quotidien.

Je peux, tout d'abord, entrer sans restriction dans tous les lieux de privation de liberté et y rencontrer toute personne confidentiellement. 77% de nos visites sont inopinées et durent cinq jours en moyenne sauf dans le cas récent des Baumettes, où nous sommes restés 15 jours. Les autres visites sont annoncées à l'avance, ce qui permet aux gens de se préparer aux entretiens et de réfléchir à leurs conditions de vie en détention. Pour ce faire, nous demandons qu'une affiche avertisse de notre venue prochaine. Mais les personnes détenues que nous rencontrons peuvent parfois subir des pressions, nous le savons bien. La question des «représailles» est un véritable enjeu. Nous y sommes très attentifs. Une fois ces visites effectuées, nous publions des recommandations, qui ne contraignent pas le gouvernement, mais l'amènent à prendre ses responsabilités sur les manquements que nous pointons. Le Contrôleur peut aussi être saisi par

écrit de situations individuelles. En 2012, nous avons reçus près de 4000 courriers. Que vous demandent les gens qui vous écrivent ? J.M.D. : Plus de 90% des courriers émanent des détenus. Les motifs de saisine varient peu d'une année sur l'autre. Il s'agit essentiellement du maintien des liens familiaux, de l'accès aux soins ou des conditions de changement d'établissement. Nous répondons à chaque lettre et dans un délai le plus court possible pour éviter que la situation de la personne ne s'aggrave parce qu'elle attendrait une réponse qui ne vient pas. Nous écrire leur permet de «vider leur sac», ce qui parfois atténue les tensions subies à cause des conditions de vie au quotidien.

Si nous l'estimons nécessaire, nous ouvrons une enquête pour tenter de comprendre voire aider à résoudre le problème. La démarche est contradictoire entre la personne qui nous a saisis et nos interlocuteurs dans l'établissement. Comment évoluent les conditions de vie en prison ? J.M.D. : L'évolution se mesure essentiellement à l'aune de l'autonomie laissée ou non aux personnes détenues. Actuellement elles sont en état de dépendance obligatoire. La personne détenue ne peut rien faire qui ne soit pas soumis à l'autorisation d'un tiers : se distraire, s'exprimer ou protester, voir ses proches...

En outre, tout s'achète en prison. Donc le détenu qui ne peut pas travailler pour cantiner va devoir demander de l'aide à un codétenu, qui exigera évidemment une contrepartie. Vous ne pouvez survivre en prison que si vous vous faites tout petit et vous réduisez à l'état d'un enfant. Difficile de se réinsérer dans la société ensuite. Dans le même temps, aussi paradoxal que cela puisse paraître, les nouvelles prisons créent de la mise à distance et prennent la forme « d'usines à captivité ». Beaucoup de choses ne bougent pas, notamment la dynamique de la peur, qu'il faut enrayer. La réaction première des surveillants face à cette peur est de demander plus de sécurité, donc plus de caméras par exemple, ce qui crée cette distanciation avec les détenus. Mais plus on essaie d'échapper au face à face en détention plus on aggrave le problème. La sécurité ne peut s'obtenir qu'en renforçant le dialogue.

Quelles solutions pour préparer la sortie ? J.M.D. : Il est bien difficile de réinsérer quelqu'un qui a été brisé. Or le fonctionnement de la prison contribue à cette brisure. La prison enferme des gens que l'on n'aime pas. Je ne discute pas la punition nécessaire, mais doit-elle casser les personnes ? En fait, on confond justice et sûreté et personne n'y trouve à redire parce que les responsables ne savent pas vraiment ce qu'est la prison, ils suivent

souvent des «visites guidées», celles qui se limitent aux quartiers des entrants. L'extérieur doit entrer à l'intérieur. La prison est certes un lieu clos mais il faut qu'elle soit ouverte à ceux qui veulent venir y travailler. Sans quoi, on continuera de faire peser, à la sortie, sur les assistants sociaux, la prise en charge de ces détenus cassés par le système. Ensuite, il faut changer le regard de l'opinion. Dans notre système pénal, les gens qui sont actuellement en prison seront amenés à en sortir. Est-ce dans l'intérêt de la société qu'ils sortent brisés ou en état de rébellion, avec « la haine » et prêt à recommencer ? Bien sûr que non. Les gens doivent comprendre que plus on traitera correctement les détenus, mieux ils se réinséreront et moins ils récidiveront. Et l'administration doit prendre sa part de responsabilité à la sortie. Aujourd'hui les peines alternatives, qui ne vident pas les prisons, ne prévoient pas l'accompagnement nécessaire. On en a fait des peines supplétives. Ceux qui sortent en semi-liberté par exemple sont parfois dans des conditions de pauvreté telles que leur vie est encore plus difficile qu'en prison. La peine de probation quant-à elle est à prendre avec beaucoup de précaution. Elle ne doit pas être un super aménagement de peine. De nombreux moyens seront nécessaires pour l'organiser au mieux et la rendre réellement efficace. ■

Propos recueillis par Céline Figuière



© Julien Jaulin

• LES FAMILLES AGISSENT COMME UN SAS DE DECONTAMINATION • PHILIPPE RONGERE

EN TERRE INCONNUE

« C'est à ce virage que le stress commence généralement à monter », raconte Christophe, éducateur à l'association L'Etape. « La peur de la rencontre, de l'inconnu, la rupture avec les murs de la prison et les habitudes qu'on y acquiert... Tout cela provoque une appréhension ». Cette réalité qui prend corps sur cette route sinueuse de la campagne bretonne, c'est la liberté. Pour les personnes détenues que Christophe accompagne, la première rencontre avec les familles bénévoles correspond à la première permission, au premier pas à l'extérieur de l'univers carcéral. « L'accueil en famille est un retour à la vie civile. Il y a forcément un choc. Les familles agissent comme un sas de décontamination après le passage dans ce qu'Erving Goffman qualifie d'institution totale », explique Philippe Rongère, Directeur du CHRS.

L'ACCUEIL EN FAMILLE, UNE ÉTAPE VERS LA SORTIE L'Etape à Nantes a mis en place ce projet d'accueil en 1996 mais la paternité revient au collectif « Prison Justice 44 ». En 1986, ce groupe composé de professionnels de la justice, d'infirmiers psychiatriques et de bénévoles, décide de préparer la sortie de prison en invitant des personnes en peine à séjourner chez des familles. Rapidement, ils se rendent compte du besoin de cadre et d'accompagnement et abandonnent le projet. Contactée pour retenter l'expérience, L'Etape formalise le projet dix ans plus tard, en s'inspirant du cadre réglementaire des réseaux d'accueil pour toxicomanes. Un protocole

est créé, avec un repérage et une préparation de la personne en incarcération, un contrat avec un projet de séjour établi entre la personne et la famille, et des bilans réguliers. « Le contrat permet à la famille comme à la personne accueillie de réfléchir au sens de l'accueil », indique Christophe. « On y voit évoluer les motivations à mesure des visites. Au début certains indiquent simplement qu'ils veulent prendre l'air, manger avec quelqu'un, ou utiliser des euros, puis l'on voit apparaître d'autres motivations comme la rencontre avec un employeur, ou la recherche d'un hébergement ». Si l'accueil en famille est ainsi souvent perçu au début comme un moyen pour les personnes d'obtenir une permission, rapidement la relation qui se crée enclenche une reconstruction. Il ne faut pas oublier que « l'accueil en famille n'est qu'une étape dans un accompagnement avant et après la sortie », rappelle Christophe.

ENTRER EN RELATION Le contact qui s'établit entre la famille et la personne accueillie relève de l'ethnologie. Si Elisabeth et Christophe, les deux travailleurs sociaux de l'association, choisissent la famille en fonction des aménités possibles avec la personne en

●●● permission, ce sont deux mondes qui soudain se rencontrent : à la tranquillité de couples pour la plupart retraités, viennent se heurter des parcours chaotiques, nés d'enfances souvent difficiles, parsemés de multiples actes de délinquance, et d'incarcérations longues, vecteurs de désocialisation. « Il faut se rendre compte de ce que la prison provoque chez des personnes détenues pendant de longues années », observe Christophe. L'incarcération, avec ses relations sociales très hiérarchisées et codifiées, l'absence d'intimité, de repas commun, de personne à qui faire vraiment confiance... entraîne une perte d'habiletés sociales qui perdure au-delà de l'incarcération et qu'il faut réacquérir. C'est notamment le cas de la parole. Monique Thuillier, enseignante à la retraite, avoue qu'elle a toujours un léger stress avant l'arrivée de la personne, même si rares sont les cas où la magie des relations humaines n'opère pas. Les Thuillier ont leurs techniques et passent souvent par des jeux. « Ils permettent de libérer la parole, mais aussi à certains de réapprendre à rire ». Même avec les plus silencieux, quelque chose finit ainsi toujours par se passer. « La relation se noue plus facilement lorsque la personne ne parle pas que d'elle », observe Edwige, la tante de Christophe, qui participe à l'accueil depuis le début. « Il faut de vrais échanges. Et que la personne sache aussi être curieuse. Pour ma part, je passe de bons moments. Ils m'apprennent plein de choses, notamment lorsqu'ils ne sont pas Français ; je découvre d'autres cultures, d'autres traditions ».

ÉCOUTER, SANS JUGER
« Ce qui étonne souvent les personnes accueillies, observe Christophe, c'est l'absence de jugement des familles ». « Ça n'est pas toujours évident, avoue Edwige. Je préférerais quand on ne savait pas ». Mais depuis plusieurs années, l'obligation de raconter fait partie du processus. Au second séjour, il est convenu que les personnes parlent de ce qu'elles ont fait. Le but est avant tout de permettre aux familles d'éviter les impairs. Bernard Thuillier trouve ainsi préférable de savoir. « Un jour mon petit-fils est venu dormir à la maison alors que la personne que nous accueillions avait une interdiction de côtoyer les adolescents ». « Mais nous ne sommes là ni pour juger une seconde fois, poursuit-il, ni pour minimiser l'acte commis. Certains aimeraient qu'on leur dise que ce qu'ils ont fait n'est pas si grave. Il faut rappeler que s'il y a eu sanction, c'est qu'elle était méritée ». Edwige ajoute que savoir « permet aussi de ne pas mettre la personne dans une situation difficile ». « Un jour, j'ai offert une écharpe rouge à Jean-Pierre, se souvient-elle. Comme il n'en voulait pas, je lui ai dit en rigolant qu'il n'avait qu'à la mettre au feu. Ce que je ne savais pas, c'est qu'il avait été condamné pour pyromanie et, surtout, que sa mère, lorsqu'il était enfant, avait voulu le étrangler avec une écharpe rouge. Une fois l'histoire sortie, il ne quittait plus l'écharpe que je lui avais offerte ».

• EN PRISON, ON N'A PERSONNE À QUI PARLER DE NOS PROBLÈMES. LE PSY NOUS VOIT PENDANT CINQ MINUTES ET CONCLUT QUE TOUT VA BIEN. •
YANNICK

RECONSTRUIRE
Le passage en famille permet aussi à certains de se reconstruire psychologiquement. Pour Yannick, 37 ans, sorti depuis 2010 après sept ans d'incarcération en maison d'arrêt, « la famille d'accueil a libéré une histoire familiale complexe et fragmentée », analyse Christophe. « Il passait de questions obsessionnelles en questions obsessionnelles, sans trouver de réponse. Cette étape lui a permis de cheminer. S'il ne l'avait pas fait avant sa sortie de prison, il aurait probablement décompensé à la sortie, avec un risque d'internement en hôpital psychiatrique ». Depuis, Yannick a parcouru beaucoup de chemin. Lorsque Christophe évoque le souvenir de son premier séjour chez Marie-France et Gérard, au cours duquel il décida de reprendre contact avec sa mère, et son engorgement au retour en détention, Yannick s'en souvient à peine. Il est cependant reconnaissant à l'association de l'avoir aidé : « en prison, on n'a personne à qui parler de nos problèmes. Le psy nous voit pendant cinq minutes et conclut que tout va bien. » Mais, aujourd'hui, il préfère parler de sa première facture d'eau, rassuré par le montant à payer. « Vu le nombre de machines que je faisais, j'avais un peu peur. Je crois que je m'améliore », se félicite-t-il. L'association accompagne également les sortants de prison dans la gestion de leur budget.

METTRE SES VALEURS EN ACTE
Depuis 2000, environ 18 personnes sont ainsi accueillies chaque année par des familles bénévoles. « Un rythme su- sant pour répondre aux demandes », indique P. Rongère. « Il n'y a pas plus de sollicitations car les détenus qui ont connu durant leur jeunesse des désagréments en famille d'accueil ont souvent peur ». En outre, la personne doit être motivée et ne présenter aucun danger potentiel pour la famille. « On ne prend aucun individu qui ne reconnaît pas ses actes ou qui verbalise sa volonté de recommencer », poursuit P. Rongère. Quant aux familles, leur moteur doit aussi être clair. Les raisons du bénévolat sont toujours bien évidemment d'écouter à l'écouter. « Les familles elles-mêmes ne le formulent pas facilement », indique Christophe, mais le principe est qu'elles doivent être capables d'établir une relation saine avec la personne ». Militantes ou croyantes, pour ces familles, le moteur semble avant tout dans la bienveillance inconditionnelle, le plaisir de peut-être aider l'autre, de mettre en acte les valeurs auxquelles elles croient, et notamment celle du droit à la réinsertion pour des personnes qui ont payé leur dette. Dans le jardin des Thuillier se trouve une palmeraie. « J'ai commencé il y a une vingtaine d'années, raconte Bernard Thuillier, en découvrant derrière un chantier un enclos où l'on avait abandonné des arbres déracinés. Plein de pousses y avaient germé, je m'en suis occupé et voilà le résultat ». C'est cette même simplicité que l'on emporte en quittant l'oasis des Thuillier. On attendait l'exceptionnel, on se retrouve face à l'évidence. ■

Stéphane Delaunay



PAROLES DE PRISONS

La conférence de consensus sur la prévention de la récidive des 14 et 15 février derniers marquera les esprits à plus d'un titre. Non pas seulement comme la réunion des experts nationaux et internationaux en la matière, mais également pour avoir, pour la première fois, auditionné des personnes sous main de justice.

ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS DELEZENNE

François Delezenne a été incarcéré pendant huit mois, puis placé sous surveillance électronique huit autres mois. Il était le porte-parole du groupe de personnes détenues d'Angers.

Vous faisiez partie des cinq porte-paroles. Comment avez-vous préparé cette audition ?

F.D. : Lorsque mon conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation m'a demandé si je souhaitais participer à un groupe de travail à Angers, j'ai accepté sans réticence. Nous nous sommes réunis, avec dix autres personnes sous main de justice, pendant une journée, et avons travaillé sur les facteurs de récidive, et de fait, les conditions de détention. Ces personnes m'ont désigné porte-parole. Du mois de décembre au 14 février nous avons échangé de nombreux mails pour préparer cette prise de parole orale et notre contribution écrite. Nous avons retravaillé mon discours la veille de la conférence avec le consultant chargé des auditions des PPSMJ. J'allais plus loin dans la description des conditions de détention mais si on avait dit toute la vérité, tout le monde serait reparti avec des mouchoirs.

Quel était le message principal de votre groupe ?

F.D. : Nous nous sommes tous retrouvés sur le fait qu'il fallait arrêter le tout carcéral. Tous ceux de mon groupe ont parlé des conditions exécrables de la détention. Ils ne remettaient pas en cause la punition, mais le fait d'être aussi mal traités. C'était important de nous donner la parole à la conférence parce que parmi les personnes auditionnées pendant deux jours, peu d'entre elles avaient déjà mis les pieds en prison...

Mais quand nous disons qu'il faut en finir avec la prison, nous faisons bien la différence entre les crimes de sang et les délits de droit commun. Je trouve que l'on n'a pas assez appuyé là-dessus lors de la conférence, ce qui a créé une confusion dans l'opinion publique. Depuis la conférence, les personnes détenues attendent du concret. Mais je suis assez pessimiste et ne crois pas à la grande révolution pénale dont on a pu parler après le 15 février.

• SI ON AVAIT DIT, TOUTE LA VÉRITÉ SUR LES CONDITIONS DE DÉTENTION, TOUT LE MONDE SERAIT REPARTI AVEC DES MOUCHOIRS •

Comment s'est déroulé votre parcours carcéral jusqu'à votre sortie de prison ?

F.D. : Le jour de mon incarcération, tout s'est arrêté. Ils sont venus me chercher chez moi, un vendredi à 7h du matin, sans me prévenir au préalable. J'avais quand même un travail, un domicile et une famille. On m'a mis en détention, dans le quartier des arrivants. J'appelle le quartier des arrivants le « sas de compression », où on a huit jours pour réaliser ce qui nous arrive. Ils regardent si on est bien élevé, si on ne va pas poser de problème. Au bout de huit jours, on reçoit un certificat, disant si on est correct ou pas. J'ai d'abord été mis en cellule tout seul parce que j'avais des problèmes de santé puis ensuite nous étions deux puis trois à partager 6 m2. Pour tenir pendant huit mois, je me suis accroché à ma

bonne éducation. Heureusement je suis bien dans ma tête. J'ai adapté ma façon de vivre au fonctionnement de la prison. Il ne faut jamais aller à l'affrontement. Mais, de jour comme de nuit, vous êtes sur le qui-vive. C'est un stress énorme. Et puis j'ai vite demandé à travailler. Je faisais des travaux débilés, mais le travail nous donne des points pour avoir des remises de peine. Je vois ces huit mois comme un énorme gâchis.

Comment avez-vous préparé votre sortie de prison ?

F.D. : J'ai 56 ans et suis un ancien chef d'entreprise. Je n'avais pas cette peur de la remise en liberté qu'ont certains parce qu'ils savent que rien en les attend dehors et qu'ils ne connaissent plus les codes pour s'en sortir et ne sont pas assez accompagnés. J'ai obtenu ma remise en liberté sous surveillance électronique au bout de la troisième demande. Les conditions sont très strictes : il faut avoir un contrat de travail, un domicile, des horaires fixes pour le contrôle grâce au bracelet électronique qui signale à une centrale la moindre minute de retard. Un seul manquement et vous retournez en prison purger le reste de votre peine. Le PSE est, pour moi, une meilleure solution que la prison. Les détenus sont chez eux et ne fréquentent pas les autres détenus donc ne peuvent pas se professionnaliser dans la criminalité. Je me suis débrouillé seul pour ma sortie. J'ai la chance d'avoir un réseau professionnel, et des soutiens familiaux. Une chance que beaucoup n'ont pas en prison. Certains que je revois dehors ne vont pas tarder à récidiver, tout simplement parce qu'ils ne sont pas aidés alors qu'ils appellent au secours. ■

Propos recueillis par Céline Figuière

ACCOMPAGNER TRAVAILLER SOUS ÉCROU

Le retour à l'emploi des personnes qui sortent de prison nécessite un accompagnement social important, qui plus est en temps de crise économique. Restées coupées de la société pendant des mois ou des années, les personnes détenues n'ont plus les compétences requises pour les postes proposés et ne connaissent plus les codes sociaux inhérents au monde de travail. Le travail en détention, rare et mal payé, peut toutefois constituer une première démarche de réinsertion.



© Julien Jaulin

LE TRAVAIL EN DÉTENTION : UN SOUTIEN MORAL ET FINANCIER

Souvent vécu comme un « temps suspendu », « une parenthèse faite de rien », la peine exécutée en prison déconnecte la personne détenue de la vie sociale et professionnelle, tant au niveau du rythme que de la multiplicité des tâches à accomplir. Le travail en prison, qui représentait un taux d'activité global de 39 % en 2010, soit bien moins d'un détenu sur deux, est assez rare et pourtant primordial. Pour subvenir aux besoins de sa famille restée à l'extérieur, mais aussi à ses propres besoins à l'intérieur de la prison où tout s'achète. Etre sans argent en prison, c'est dépendre des autres détenus. Quand le détenu obtient l'autorisation de travailler, son activité est rarement effectuée à temps plein et pendant tout le temps de sa détention. Il s'agit d'un temps de production pour des tâches peu qualifiées, pendant lequel bien sou-

vent il est interdit de parler et dont les règles échappent au droit du travail. Travailler en prison permet à la personne détenue de préserver son employabilité. Si retrouver un emploi sera sa priorité en sortant de prison, rien n'est fait aujourd'hui pour que celle-ci puisse se préparer dès la détention à un retour sur le marché du travail, avec des formations notamment. Cet accompagnement est laissé aux associations, comme l'Abri à Evreux, qui reçoit les personnes placées sous main de justice pendant les périodes de permission ou en aménagement de peine.

RETROUVER LA NOTION DU TEMPS AVANT DE CHERCHER UN EMPLOI

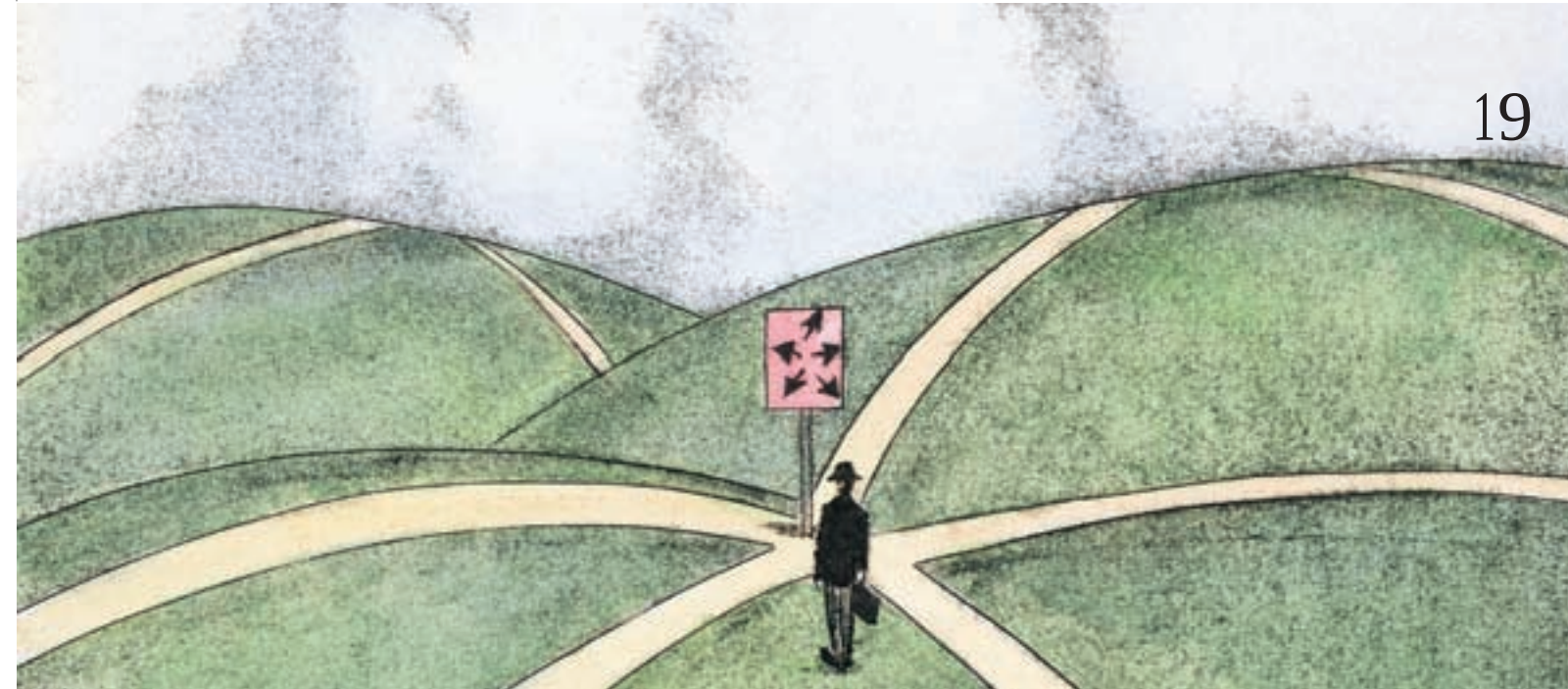
Dans cette association, les PPSMJ ont purgé en moyenne des peines de prison de sept ans. Si elles ont pu suivre « ce qui se passe dehors » grâce à la télévision, se connecter à Internet, envoyer des mails

ou téléphoner ne fait pas partie de leur quotidien depuis longtemps, voire jamais. « Le frein le plus fort reste la perte de la notion du temps. Si retrouver un emploi a un caractère urgent pour eux quand ils sortent, définitivement ou en aménagement de peine, nous devons d'abord retracer leur parcours professionnel. Mais à la suite de l'enfermement, ils ont très souvent du mal à se remémorer les dates », dit Régine Globig, chargée de la réinsertion socioprofessionnelle à l'association. Pour certains, l'inscription à Pôle emploi a déjà été effectuée en détention par leurs conseillers qui assurent des permanences. Suivra ensuite la demande d'ATA (allocation temporaire d'attente) qui équivaut à un revenu de 380 euros par mois pendant six mois, renouvelable une fois. « J'organise des mises en situation pour évaluer leurs aptitudes dans un milieu professionnel, et voir quelles difficultés travailler en premier. S'ils sont très demandeurs à leur sortie, passé un ou deux mois, leur motivation se perd »,

précise Régine Globig. Durant l'année 2012, 43 % des PPSMJ orientées vers le service emploi formation de l'association Abri ont retrouvé une activité. Certaines choisissent le bénévolat très vite après leur sortie, « dans l'euphorie de l'après détention, ils veulent parfois être très actifs pour éviter de penser à la prison », précise-t-elle. « Les détenus qui sortent après de courtes peines sont beaucoup plus au fait des démarches nécessaires à la recherche d'emploi. La déconnexion n'est pas du tout la même que pour les longues peines, et notre accompagnement diffère également. Ils demandent plus des formations », ajoute Régine Globig. Pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes sortant de détention, l'association leur permet de travailler au sein de son pôle insertion (ressourcerie, déménagement social), souvent dans le cadre d'un contrat d'insertion. ■

Céline Figuière

39 %
TAUX D'ACTIVITE
GLOBAL EN PRISON



DE LA CELLULE AU LOGEMENT

Qu'elles aient perdu leur logement du fait de la détention ou qu'elles aient été sans domicile avant leur incarcération, à la sortie de prison, 10 % des personnes n'ont nulle part où aller. C'est pour lutter contre ces « sorties sèches » qu'en 2009 fut lancée par Christine Boutin, alors ministre du Logement, une expérimentation dans sept départements, aboutissant à la création de postes de référent hébergement/logement.

RÉFÉRENT HÉBERGEMENT/LOGEMENT

Interlocuteur privilégié pour accompagner les sortants de prison vers l'hébergement et le logement, ce référent est impliqué le plus en amont possible dans l'élaboration du projet de réinsertion. Il intervient en détention sur signalement du CPIP, entre six mois et un an avant la sortie, en lien avec le juge d'application des peines lorsqu'une demande d'aménagement de peine est en cours. Il définit avec la personne un projet et envisage des solutions, un accompagnement qui dure au-delà de la sortie, de manière à permettre à la personne de surmonter les difficultés d'accès au logement.

« Les difficultés des PPSMJ ne sont pas éloignées de celles de personnes restées à la rue pendant très longtemps », indique Philippe Rongère, Directeur du CHRS l'Etape à Nantes qui a mis en place un référent hébergement/logement. Mais s'y ajoute selon Francis Albertini, directeur de l'association Polidori « une perte des capacités à s'insérer dans la collectivité du fait de l'éloignement de la vie sociale. Les sortants de prison ont pris l'habitude de fonctionner selon d'autres modèles, en réduisant les relations à autrui, avec un nombre de mots minimal. » Un sortant de prison qu'il accompagne avoue par exemple « avoir du mal à communiquer avec les services sociaux, ayant perdu

ses capacités d'expression avec un vocabulaire réduit à moins de 400 mots en prison. » Pour Philippe Rongère, le sas de l'hébergement est ainsi quasiment inévitable sur quelques mois. « D'une part, parce que les personnes ne répondent pas aux conditions de ressources permettant d'obtenir un logement. N'étant pas en situation d'employabilité avant leur sortie, elles ne peuvent être inscrites à Pôle emploi et donc bénéficier d'une allocation de retour à l'emploi. Et d'autre part, parce que le temps de l'hébergement leur offre un sas utile pour se réhabituer à la vie seule en appartement »

EXPÉRIMENTER L'ACCÈS DIRECT AU LOGEMENT

Comme pour le droit commun, cependant, les principes de l'accès direct au logement sont venus remettre en perspective ce passage obligé par le CHRS. A Aix-en-Provence et Marseille, par exemple, les mentalités évoluent peu à peu. « Si 75 % des personnes sortent encore vers de l'hébergement, témoigne Francis Albertini, la coordinatrice logement du SIAO s'applique à mettre en confiance les organismes bailleurs, et à faire évoluer les pratiques et les mentalités. » Certes, cela prend du temps. Mais « la mise en place des SIAO a permis de vraies avancées dans la région en matière de logement d'abord », poursuit F. Albertini.

Comme P. Rongère, il observe que l'accès direct au logement n'est pas toujours possible, notamment pour des questions de ressources. Tant que la personne ne bénéficie pas du RSA, seul l'hébergement est possible. Or faire une demande de RSA nécessite encore d'être sorti de détention et toute demande prend au minimum un mois et demi avant d'aboutir. « Mais lorsque la personne bénéficie d'une promesse d'emploi, ou est en situation d'accéder à la retraite, son dossier est traité dans le cadre de l'AVDL. » Les difficultés résident aussi souvent au niveau des bailleurs, réticents à louer à ce type de public. « Une relation de confiance doit s'établir, ce que nous avons réussi à faire avec des bailleurs privés, indique F. Albertini, mais qui est plus difficile à établir avec les bailleurs HLM. La volonté politique, et l'envoi de courriers préfectoraux, permettent toutefois d'inciter à la participation de l'ensemble des acteurs, ce qui n'était pas le cas auparavant », se félicite-t-il.

PRÉVENIR LES RUPTURES

Le référent hébergement/logement de l'association Polidori travaille également sur la prévention des ruptures de bail. Toutefois le sujet d'avère complexe, le maintien des ressources pendant la période d'incarcération étant indispensable pour conserver le bail. « Il faut généralement que la famille soit en capa-

cité de payer le loyer, indique F. Albertini, et donc que la peine soit courte, mais également que la condamnation ne soit pas assortie d'une interdiction de retour dans la résidence, comme ce peut être le cas lorsque les délits ont été commis sur le lieu de vie. Dans ce cas, l'association fait alors le lien avec le propriétaire. Il est difficile de déterminer quelles ressources pourraient être mobilisées pour permettre un maintien dans le logement, mais nous explorons plusieurs pistes », poursuit F. Albertini. L'association Tarmac, au Mans, a expérimenté un projet de prise en charge des dettes pour les personnes en courte peine qui souhaitent se maintenir dans le logement. Le projet baptisé ELMA (Evaluation Logement en Maison d'Arrêt), permettait de maintenir le versement des APL, possible légalement, en informant la CAF de la situation de la personne, et de prendre en charge le résiduel via le FSL. Toutefois, indique l'association, « nous nous sommes rendus compte que ce type de besoin était assez anecdotique. Les vrais besoins se situent au niveau de la préparation à la sortie de manière à éviter le passage par l'hébergement d'urgence, et offrir aux personnes un accompagnement. » Car si le logement représente une clé pour l'insertion, un accompagnement plus global se révèle également indispensable. ■

Stéphane Delaunay

PERSPECTIVES

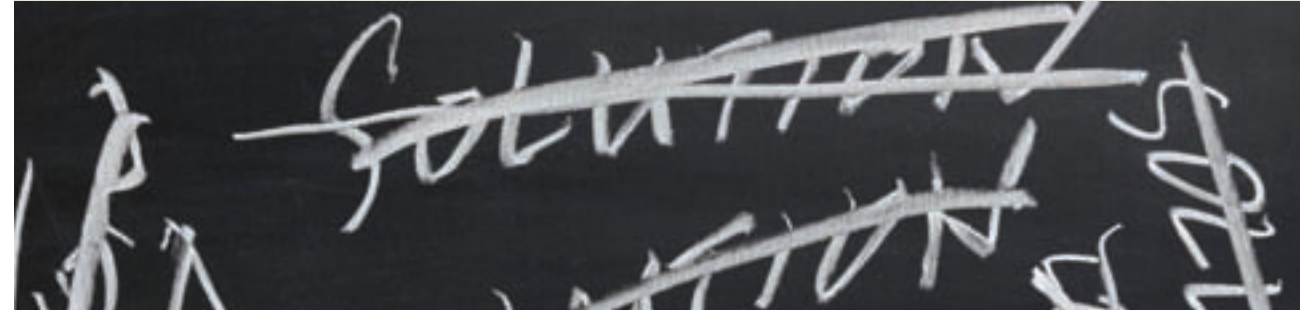


PLACE À LA VOLONTÉ POLITIQUE

Qu'elles soient centre d'hébergement, accueil de jour, atelier ou chantier d'insertion, qu'elles accueillent tous les publics ou qu'elles soient spécialisées dans l'accueil des personnes sous main de justice (ou encore que l'on soit dans le cadre d'un service spécialement organisé pour permettre l'exécution d'une peine en milieu ouvert), toutes les associations de notre réseau intègrent un accompagnement social afin de contribuer à prévenir, compenser et réparer l'effet désocialisant de la détention ou l'effet de marginalisation lié à un historique judiciaire. Elles favorisent ainsi la lutte contre la récidive par la construction progressive d'un projet d'insertion.

Aujourd'hui, les personnes ayant déjà été condamnées représentent environ 25 % des personnes accueillies dans le réseau. 20 % des personnes accueillies par les associations de lutte contre l'exclusion ont séjourné entre deux et cinq fois en prison. Les constats connus montrent que les personnes détenues sont majoritairement issues des couches les plus défavorisées de la société : 25 % des entrants en prison se déclarent sans ressources et 25 % n'avaient ni logement, ni hébergement durable avant l'incarcération. Pour cette frange importante, on peut qualifier leur délinquance de délinquance d'exclusion. Tout le monde s'accorde sur le fait qu'il est nécessaire de mieux préparer la sortie de détention, et ce le plus tôt possible dès l'incarcération et faire accéder les personnes au droit commun. Nous soutenons pour cela le développement des sanctions alternatives et aménagements de peine, et, au-delà, un véritable accompagnement social des personnes placées sous main de justice.

LE TRAVAIL PRÉPARE LA SORTIE
L'exécution d'une peine privative de liberté ne doit entraîner que la privation du droit d'aller et de venir et ne peut justifier la privation des autres libertés, comprenant notamment l'exercice du droit au travail. L'absence de contrat de travail en détention est un élément majeur qui maintient les personnes détenues dans une situation d'exclusion et ne les prépare pas à développer un rapport au travail propice à leur réinsertion future. Introduire le droit du travail en détention constituerait ainsi un rapprochement avec le droit commun qui rétablirait une situation d'équité. Il est essentiel également que les SIAE puissent entrer en détention comme cela est rendu possible par la loi pénitentiaire et mis en avant dans le plan ●●●



●●● quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. En effet, cela permettrait à toute personne en difficulté de lier un revenu d'activité suffisant et un accompagnement socioprofessionnel dont la durée et le contenu doivent être adaptés à chacune d'entre elles.

AMÉNAGER LES PEINES
De notre point de vue, les mesures d'aménagements de peine doivent être développées et rendues accessibles à tous, y compris aux personnes socialement les plus en difficulté. Ces mesures ne doivent pas être distribuées indifféremment de manière administrative, dans une vision gestionnaire des flux d'entrants et de sortants de prison mais dans une optique de réinsertion sociale. Pour les personnes en grande difficulté, les mesures autorisant un accompagnement social et fondées sur un programme préétabli, incluant si possible une dimension d'insertion professionnelle, doivent être privilégiées : le placement à l'extérieur notamment, qui peut être proposé en l'absence de tout projet d'insertion construit.

DÉVELOPPER LA PROBATION
Nous soutenons par ailleurs la création d'une peine autonome de probation sans référence à la peine de prison, également préconisée dans le récent rapport parlementaire sur les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale et par le jury de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive. Le contenu ne devrait pas être très

différent de ce qu'il est actuellement dans le cadre du sursis avec mise à l'épreuve, les obligations particulières devant subsister pour pouvoir répondre à des comportements délinquants particuliers. Les contours de cette nouvelle peine devraient néanmoins être retravaillés avec les SPIP qui sont les premiers intéressés, en s'inspirant des méthodes employées dans les pays anglo-saxons et qui ont fait leurs preuves. Cela ne pourrait aller, de la même manière, sans une évaluation régulière des résultats obtenus.

L'ACCÈS AU DROIT COMMUN
En outre, pour intégrer la dimension judiciaire de l'insertion dans toutes ses dimensions, le dispositif de protection et d'insertion sociale et professionnelle de droit commun doit assumer l'accompagnement social de cette population : programmation, conduite des opérations, évaluation des besoins dans les domaines de l'hébergement, du logement, de la formation professionnelle, de l'emploi, de la santé... L'ensemble de ces propositions nécessitera une volonté politique forte, la mise en place d'un véritable travail interministériel et des moyens humains et financiers importants. ■

Elsa Hajman

¹ « Détresse et ruptures sociales » Enquête OSC-FNARS. Avril 2002. Recueil et documents n°17
² « Pauvreté, exclusion, la prison en question » colloque OIP-Emmaüs. Février 2005

PPSMJ : UN GUIDE DE REFERENCE

L'ensemble des structures du réseau est susceptible d'accueillir des personnes passées par la case justice. Un outil transversal qui, sans être très technique, apporte un certain nombre d'éléments communs à tous les acteurs paraissait nécessaire. Il sera prêt dans le courant de l'année 2013.

S'il ressort des travaux menés par la FNARS (étude du CRESS, enquêtes auprès du réseau, rencontres avec les associations) que l'accompagnement des PPSMJ n'est pas plus difficile que celui d'autres publics, un certain nombre de difficultés contribuent à freiner leur accueil : méconnaissance des mesures de justice et des partenaires par les associations, et méconnaissance de notre secteur et de l'accompagnement social par les professionnels de la justice (CPIP, magistrats, avocats).

UN TRIPLE OBJECTIF
A destination de tous les acteurs susceptibles d'être en contact avec les personnes sous main de justice, le « *guide pratique de l'accueil et de l'accompagnement des personnes sortant de prison, en cours de peine ou en fin de peine* » se donne pour objectifs d'améliorer la connaissance

des dispositifs d'accueil du réseau, d'améliorer la connaissance des mesures de justice et de l'accompagnement des personnes sous main de justice, et d'encourager l'accueil des PPSMJ dans l'ensemble des structures.

UNE ÉLABORATION CONCERTÉE
Ont été associées à l'élaboration du guide des personnes sortant de détention, en cours de peine ou en fin de peine, et des travailleurs sociaux. Cinq séances de travail ont été organisées à Paris, à Marseille, à Lyon et à Nantes autour de grandes thématiques telles que l'accès à l'hébergement, la préparation à la sortie, l'insertion professionnelle ou encore la santé. La richesse de ces échanges nous permettra, au-delà de l'enrichissement du guide, d'appuyer nos positionnements et de les ancrer davantage dans la réalité des personnes.

UN GUIDE DE RÉFÉRENCE
Au sommaire de ce guide : les principaux dispositifs du secteur social (accueil, information et orientation, hébergement et accès au logement, insertion vers l'emploi et accès aux soins), les différents cadres juridiques d'accueil au sein de l'association, la préparation à la sortie et l'accueil des PPSMJ et/ou sortants de prison, et l'accompagnement. Il sera diffusé largement auprès de l'administration pénitentiaire au niveau central et sur les territoires, en milieu ouvert et en milieu fermé, des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires. Il sera également diffusé auprès des ordres des avocats et des associations de magistrats de l'application des peines. Le réseau des associations de la FNARS sera également visé. ■

Elsa Hajman

L'EXPÉRIENCE ENCOURAGEANTE DES CANADIENS

Denis Lafortune est professeur titulaire à l'École de Criminologie de l'Université de Montréal. Il a également participé au comité d'organisation de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive qui s'est tenue en février. Il nous explique le succès du modèle canadien.



Comment fonctionne le système de libération conditionnelle canadien ?

D.L. : La libération conditionnelle est totalement normée. Elle peut intervenir dès 1/6^{ème} de la peine accomplie, notamment pour certains primo délinquants ayant commis une infraction non violente, et lorsque les risques de récidives sont estimés faibles, au tiers de la peine pour une grande majorité des personnes. Elle est quasiment automatique aux deux tiers de la peine, sauf si la personne est estimée dangereuse pour la collectivité. Une commission des libérations conditionnelles, composée d'intervenants sociaux, d'avocats, de magistrats, de psychologues et de représentants de la société civile étudient les cas en fonction du modèle « risks and needs » conçu par Andrews, Bonta et Hoge et détermine le besoin d'accompagnement à l'extérieur. Ce modèle part tout d'abord du principe que l'intensité et la durée du suivi doivent être fonction du risque de récidive, et non de la nature du délit ou de la réaction sociale au délit. On utilise pour ce faire des instruments actuariels qui permettent d'adapter le programme d'accompagnement à la personne. Les interventions varient en intensité, d'une rencontre tous les quinze jours à 200 heures réparties sur l'année. Le second principe, celui des besoins, permet de prioriser les besoins d'intervention en fonction de facteurs criminogènes, qui sont au nombre de sept (« big 7 ») : on évalue les traits de personnalité antisociale, les attitudes pro-criminelles, le soutien social de la criminalité, les problèmes de toxicomanie, les relations familiales et conjugales, la relation à l'école et au travail, et les activités récréatives pro sociales. Chaque programme est également adapté en fonction du niveau d'éducation, des capacités, de la motivation et de la santé mentale de la personne judiciarisée.

Qui met en œuvre cet accompagnement ?

D.L. : Les agents de probation sont chargés du suivi des personnes et rappellent les règles et les obligations. Ce

sont des professionnels ayant une formation en travail social ou criminologie. Ils constituent un réseau. En moyenne, un agent s'occupe de 30 personnes détenues ou sortant de prison. Les personnes considérées à risques élevés sont rencontrées une fois par semaine tandis que les autres peuvent être vues une fois par quinzaine ou par mois. En parallèle, des intervenants associatifs apportent aide et assistance. Les programmes d'accompagnement ont lieu en détention, et dans les maisons de transition, avec aujourd'hui un objectif de continuité. Ces maisons hébergent plusieurs personnes en liberté conditionnelle, et permettent un séjour à mi-chemin entre la détention et la collectivité, afin de confronter les personnes aux situations qui les ont conduites à l'acte délinquant. La prison est une parenthèse qui isole les personnes des situations à risque. Or pour traiter les problèmes, il est important d'être dans la vie réelle.

La libération conditionnelle systématique est-elle socialement bien acceptée ?

D.L. : Ce modèle « risks and needs », mis en place en 1990, a entraîné une baisse des récidives de 15% à 30 % selon qu'il est appliqué en détention ou dans la collectivité. De la même manière, aux Etats-Unis, il est prouvé que pour les jeunes, les incarcérations détériorent la sociabilité ; tout est donc fait pour les éviter. Une bonne partie de la population canadienne est convaincue et sait que dans

tous les cas, les personnes finiront par sortir de prison. C'est donc avant tout sur la réinsertion qu'il faut travailler car c'est elle qui assure le mieux la protection de la société. Les programmes sont considérés comme sérieux, avec une méthode et des objectifs. Les Canadiens, et encore plus les Québécois, croient en outre en la possibilité de s'amender et les politiques répressives sont plutôt mal vues, même si le gouvernement Harper tente de durcir les lois notamment avec des systèmes de peines planchers. Par ailleurs, depuis le sommet atteint en 1991, le taux de criminalité suit une tendance générale à la baisse et, en 2011, il se situait à son point le plus faible depuis 1972. Quant à la gravité moyenne des infractions, elle est en baisse constante depuis dix ans. 

Propos recueillis par Stéphane Delaunay

• C'EST DONC AVANT TOUT SUR LA RÉINSERTION QU'IL FAUT TRAVAILLER CAR C'EST ELLE QUI ASSURE LE MIEUX LA PROTECTION DE LA SOCIÉTÉ. •



ENCADRANT TECHNIQUE



Ils sont ceux qui redonnent de l'espoir grâce à la pratique d'une activité professionnelle et qui prêtent une oreille attentive aux besoins des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi. Les encadrants techniques accompagnent des salariés dans les structures de l'insertion par l'activité économique en leur redonnant l'envie de se lever le matin pour rejoindre une équipe, avec des tâches à accomplir et, peut-être, de nouveaux projets d'avenir.



Nadège Bossard a exercé le métier d'encadrant technique pendant une dizaine d'années au sein de l'association L'Eclaircie à Cholet et Vincent Boitelet est toujours encadrant technique à L'Abri des Bruyères, dans la commune de Chazay d'Azergues.



Quelle est votre mission au sein de votre association ?

Nadège Bossard : L'Eclaircie gère des contrats d'entretien d'espaces naturels. Nous travaillons surtout pour la communauté d'agglomération de Cholet et les syndicats de rivières, ce qui correspond à 75% de notre activité. Le reste de nos clients est constitué des communes environnantes, des réseaux de chantiers randonnées ou des associations de pêche. Les tâches à effectuer sont très variées : débroussaillage, tronçonnage, élagage, broyage de branches ou encore piégeage de ragondins. La particularité d'Eclaircie est de ne pas avoir d'équipe attirée à l'année mais une équipe à la semaine avec des salariés répartis sur les chan-

tiers. Les équipes tournent, ce qui nous donne plus de souplesse et permet de désamorcer les conflits éventuels. Les personnes sont présentes 24h par semaine avec des stages et des formations inclus dans leur temps de travail. L'encadrant technique est un mouton à 5 pattes, il faut suivre le chantier et en même temps gérer l'équipe. La rentabilité n'est pas l'objectif premier, nous ne sommes pas une entreprise mais un chantier d'insertion.

Vincent Boitelet : J'ai huit salariés en insertion à mi-temps dans l'équipe, le reste de leur temps est consacré aux stages et démarches. Pour les marchés nous n'avons pas de difficultés ici parce que nous sommes isolés sur ce secteur et nous travaillons en bonne intelligence avec les paysagistes du coin pour l'entretien des espaces verts. Comme clients, nous avons surtout des collectivités. Mais L'Abri des Bruyères travaille aussi pour des particuliers, ce qui est important pour les salariés parce que se crée un autre rapport aux gens. Ils s'ouvrent au monde et se rendent compte qu'ils sont utiles. Je passe 80% de mon temps avec mon équipe, et pour le reste je remplis des

devis, suis en réunion et fais des analyses de la pratique. Le meilleur encadrant n'est pas dans son bureau ! Il faut bien se dire que l'association n'est pas une entreprise. On sait que la structure a besoin de faire un certain chiffre d'affaires, mais on ne court pas après la rentabilité.

Quel est votre parcours professionnel ?

N.B. : Je suis venue en stage à l'association avec l'objectif de passer un BTS gestion et protection de la nature. Mais finalement j'y ai découvert ce milieu, et je suis restée. Après un contrat aidé pendant un an, je suis devenue encadrante technique en 1997, en me formant sur le terrain. J'ai suivi des formations pour me perfectionner : alcoologie, suivi des publics avec des problèmes psychiatriques, comment gérer un conflit sur un chantier ou encore sur la démarche participative. Mais j'ai surtout suivi la formation ETAIE de 2010 à 2012, pendant 18 mois à Angers. Après 15 années de métier en tant qu'encadrante technique, je suis maintenant coordinatrice.

V.B. : Il y a huit ans, je voulais quitter

ma région et changer de vie lorsque j'ai répondu à une annonce pour un poste d'encadrant technique à 600 km de chez moi. J'étais vraiment attiré par l'opportunité de découvrir autre chose. Je travaillais alors dans un ESAT dans l'Aisne comme moniteur d'atelier. Le principe des deux métiers reste le même : aider les gens. Je me suis formé seul, grâce à l'expérience acquise sur le terrain.

Quel rôle jouez-vous auprès du salarié en insertion, du début à la fin de son contrat ?

N.B. : Les accompagnateurs socioprofessionnels reçoivent les CV et une fois par semaine nous organisons une réunion de coordination pour discuter des candidatures. Il n'y a pas de pré-requis à l'embauche, mais nous évitons de prendre les membres d'une même famille.

Je n'interviens pas pendant les entretiens : les accompagnateurs sociaux professionnels s'occupent de la sélection et le directeur des entretiens. Notre évaluation en tant qu'encadrant technique se fait plus pendant le mois d'essai. Il y a très peu de rupture 

ENCADRANT TECHNIQUE

• LA RENTABILITÉ N'EST PAS L'OBJECTIF PREMIER. NOUS NE SOMMES PAS UNE ENTREPRISE MAIS UN CHANTIER D'INSERTION •

NADEGE BOSSARD

... de contrat, et quand cela arrive c'est plutôt à la demande du salarié, notamment de ceux qui ne sont pas habitués à travailler dehors. Pendant ce mois d'essai, je m'attache à voir si la personne est assidue, arrive à l'heure, fait des semaines complètes parce que certains n'ont plus trop la notion du temps quand ils arrivent. Mais d'une manière générale on laisse le temps aux gens de s'adapter. Pour l'instant, nous n'avons pas d'évaluation pendant le contrat mais nous sommes en train de la mettre en place. Le module 2 de la formation ETAIE est en effet devenu obligatoire pour les encadrants. La fin du contrat se prépare longtemps à l'avance. On essaie quand même d'accentuer les stages sur la fin de parcours. Ceux qui sortent avec du travail sont très rares parce qu'il n'y a pas beaucoup d'entreprises sur ce secteur. Certains attendent de retrouver les RSA socle pour revenir et multiplient les contrats chez nous. Ils sont parfois incapables de passer le CAP espace vert, pour travailler ensuite chez un paysagiste. Souvent à cause de problèmes d'alcool ou parce qu'il leur manque les savoirs de base et ils ne sont pas prêts à retourner à l'école. **V.B :** Dans la structure, nous sommes six encadrants techniques. Nous participons tous à l'entretien de recrutement des salariés. Nous avons plus de demandes que de places, avec en moyenne trente ou quarante personnes en attente. Je choisis pré-

cisément la personne qui manque, qui amènera quelque chose au reste de l'équipe. J'essaie alors de la cerner, de connaître ses problématiques sociales et financières. Nous partons du principe que nous acceptons tout le monde, quelle que soit sa problématique. Mais l'important pour moi est de voir si la personne est motivée, si elle veut s'en sortir. Par exemple, s'il y a une addiction grave, on va travailler avec elle pour organiser une cure. Une fois engagés, les salariés en insertion sont à l'essai pendant un mois. On fait ensuite une évaluation avec le chargé d'insertion puis une autre au bout de trois mois. Les objectifs sont précis : la ponctualité, le respect des autres, des encadrants, des locaux, apprécier si la personne est dynamique et si elle a une bonne hygiène. On travaille sur du basique, on a parfois l'impression de refaire une éducation. On travaille également sur les points négatifs, si la personne n'a pas le déclic, qu'elle vient les mains dans les poches et qu'elle n'est pas assidue, on lui parle de nos critiques, pour qu'elle puisse réagir. Durant les sept premiers mois, j'essaie de voir ce qu'ils veulent faire dans la vie. Ensuite, nous leur offrons beaucoup d'opportunités, avec des stages et nous essayons de les orienter vers le métier qu'ils voudraient faire. Certains s'en sortent vite, ils ont juste besoin de nous pour retrouver le goût du travail. Mais on a toujours un problème de temps. C'est très frustrant de se dire

qu'avec un an supplémentaire on aurait peut-être réussi. Enfin, durant le dernier entretien, il s'agit de tracer la progression, on leur remet un carnet de compétences et ils repartent avec les diplômes obtenus pendant les deux ans.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?

N.B : L'accompagnement se développe avec l'expérience. Il faut être sur le terrain. Je n'encadre pas aujourd'hui comme il y a 10 ans. Il y a des situations que l'on apprend à gérer avec le temps, comme un salarié qui arrive alcoolisé le matin ou qui ne veut pas travailler. Avant je manquais d'assurance et d'autorité. Désormais j'ai plus de répondant. Le public a évolué aussi, avant ils étaient plus âgés, et on rencontrait surtout des problèmes d'alcool, alors qu'aujourd'hui les autres addictions sont plus fréquentes. Nos salariés sont plus jeunes, ils n'ont pas la culture du travail. Et puis il y a les problèmes psychiatriques que nous n'avions pas par le passé. C'est un très beau métier que je conseille, mais qui n'est pas assez reconnu. On en apprend tous les jours.

V.B : La durée limitée du contrat constitue un problème important parce que la personne peut mettre sept mois avant d'avoir un déclic, s'ouvrir au monde du travail. Les gens sont de plus en plus éloignés de l'emploi. On a de plus en plus de pathologies

aussi, on se retrouve face à des problématiques sociales importantes. Je me retrouve parfois bloqué parce que je ne suis pas médecin. J'ai aussi été choqué par la misère sociale en arrivant ici. Des jeunes de 22 ans qui vivent dans la rue, je ne connaissais pas. Certains de nos salariés dorment dehors. La priorité reste le logement. Notre structure se trouve dans un ancien CHRS donc on est en lien avec l'équipe et on peut trouver des solutions.

Être encadrant technique, pour moi, ce n'est pas un métier, cela ne s'apprend pas mais se ressent. On ne fait pas que de la technique, on fait plus du social. On ne peut pas sortir quelqu'un d'une pathologie en claquant des doigts. Il faut que la personne accepte d'aller en cure, de consulter un médecin. 

Céline Figuière

+ Pour aller plus loin :

la formation ETAIE sur www.fnars.org

”

PLAN QUINQUENNAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET POUR L'INCLUSION SOCIALE

LE TEMPS DE LA MISE EN ŒUVRE

Le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale constitue une feuille de route, à laquelle la FNARS a pris une part active lors des travaux préparatoires, permettant une prise en compte de nombre de ses orientations et propositions présentées lors du Congrès de Nantes en janvier 2012 et parues dans « La solidarité, des idées neuves ».

UNE NÉCESSAIRE IMPLICATION DE TOUS LES ACTEURS

Si la FNARS a pu en souligner les avancées, mais aussi les limites, ce plan est désormais entré dans sa phase de mise en œuvre. Certaines mesures doivent être mises en œuvre immédiatement, d'autres nécessitent le passage par la loi, d'autres encore doivent faire l'objet d'une expérimentation avant d'être essaimées. Dans tous les cas, c'est sur les territoires, au plus près des bassins de vie, d'emploi, que ces mesures trouveront leur pleine application, pour contribuer à changer le quotidien des personnes confrontées à la précarité, à la pauvreté. Il s'agit également de mesurer leur impact. Tout cela nécessite un pilotage fort de l'Etat et de la méthode, mais également une implication d'une pluralité d'acteurs parmi lesquels les collectivités locales, les entreprises, les professionnels de la santé, ainsi que les personnes qui vivent ces situations et les associations. Leur implication, et à travers elles bien sûr celle des intervenants sociaux, est indispensable à la mise en œuvre de ce plan et à son évaluation.

GARANTIE JEUNES

Cette mesure consiste à permettre à des jeunes de 18 à 25 ans en situation de pauvreté de s'inscrire dans un parcours contractualisé d'accès à l'emploi et à la formation – via un CIVIS aménagé – assorti d'une garantie de ressources d'un montant équivalent au RSA. La FNARS participe à un groupe de travail chargé de définir plus précisément les contours de cette mesure qui doit être expérimentée sur dix territoires. Les associations du réseau FNARS devront en être parties prenantes car sans l'accompagnement social des associations, cette garantie ne saurait atteindre ses objectifs. La FNARS veillera à ce que ses adhérents trouvent leur place dans les expérimentations sur les territoires, en complémentarité avec d'autres interlocuteurs parmi lesquels les missions locales.

REFONDATION DU TRAVAIL SOCIAL

En 2013 seront organisés des ateliers inter-régionaux qui aboutiront à des assises de l'intervention sociale en 2014. Le plan prévoit également une expérimentation de la mise en réseau des intervenants sociaux sur certains territoires. On mesure bien les enjeux liés à ces travaux alors que les intervenants sociaux s'interrogent fortement sur leurs missions, leurs pratiques, face à une massification des situations de précarité dans un contexte économique et social de crise. Là aussi, les associations adhérentes à la FNARS doivent être collectivement forces de propositions. C'est tout le sens des journées du travail social que la FNARS organisera à la fin de l'année 2013. Précédées de travaux préparatoires dans certaines régions, elles aboutiront notamment à une plateforme de propositions à porter lors des assises de l'Etat.

La FNARS invitera également ses adhérents à s'inscrire dans l'expérimentation de la mise en réseau des intervenants sociaux. La nécessité d'une coordination permettant une approche globale de l'accompagnement des personnes a été maintes fois affirmée sans toutefois trouver d'application concrète et satisfaisante. Il s'agit d'un enjeu fort, que ces expérimentations doivent permettre de faire avancer.

EMPLOI

De très nombreuses mesures concernant l'emploi figurent dans ce plan quinquennal, parmi lesquelles la mise en place en 2013, dans plusieurs départements, de commissions de fluidification des parcours associant demandeurs d'emploi et acteurs de l'emploi, et dans lesquelles les associations du réseau FNARS et les personnes qu'elles accompagnent ont toute leur place. Leur objectif : lever les multiples grippages, incohérences, difficultés organisationnelles que rencontrent les personnes en recherche d'emploi. Parmi les autres mesures, la FNARS se félicite de la possibilité qui est donnée aux structures de l'insertion par l'activité économique d'intervenir en détention, permettant une vraie préparation à la sortie de prison que la FNARS appelle de ses vœux, et que la récente conférence de consensus sur la prévention de la récidive a permis de véritablement mettre à l'agenda.

ACCUEIL, ORIENTATION

Orientation majeure, un « nouveau souffle » doit être donné aux SIAO (Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation). Mais pour permettre à ces services de se structurer et jouer leur rôle de coordination et d'observation, une simple

circulaire ne suffira pas. Ces acteurs ont besoin d'être accompagnés pour prendre toute leur part à la construction d'une dynamique collective et territoriale. En 2012, la FNARS a conduit avec la Croix Rouge Française un travail d'analyse du fonctionnement des SIAO pour repérer les difficultés, les bonnes pratiques et formuler des préconisations. La FNARS souhaite que ces travaux trouvent leur prolongement dans la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des SIAO pour parachever leur structuration.

ÉVALUER

Mesurer l'état d'avancement des mesures, et leur impact sur les situations de pauvreté et d'exclusion, sera essentiel pour que le plan quinquennal ne reste pas qu'une liste de bonnes intentions. C'est sur la base d'une démarche d'évaluation organisée, à partir notamment d'indicateurs, qu'il faudra ajuster les mesures, les réorienter, proposer de nouvelles solutions. Les personnes confrontées à la pauvreté et à la précarité devront être partie prenante à ces démarches. La FNARS contribuera à ces évaluations dans un souci de diagnostic partagé avec les pouvoirs publics. Elle dispose d'ores et déjà d'outils, dont l'observatoire 115 qui permet d'objectiver l'évolution de la situation des personnes à la rue.

Le plan quinquennal permettra-t-il d'en diminuer significativement le nombre ? Permettra-t-il d'apporter aux personnes et familles concernées des solutions d'hébergement et de logement durables ? L'Assemblée générale de la FNARS en juin 2013 sera l'occasion de faire un premier point d'étape sur l'implication de la FNARS et de ses adhérents. 

François Brégou

LE DELIT DE SOLIDARITE EST-IL VRAIMENT SUPPRIMÉ ?



Jusqu'à la récente loi du 31 décembre 2012 sur la retenue pour vérification d'identité et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier, le code pénal incriminait le fait pour « toute personne, par aide directe ou indirecte, [de] faciliter ou tenter de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'étranger en France [par une peine] d'emprisonnement de cinq ans et une amende de 30 000 euros. »

En prévoyant un principe de sanction pénale à l'origine pour condamner l'aide au séjour des personnes en situation irrégulière, le code pénal incrimine tous types de soutiens susceptibles d'être apportés par les associations lorsqu'elles proposent un hébergement ou un accompagnement social global à des personnes en situation irrégulière. Les particuliers sont également visés par cet article. Si la loi du 31 décembre 2012 ne modifie pas cet article, elle modifie en revanche la liste des situations qui échappent aux poursuites pénales. Auparavant les associations et les particuliers devaient prouver que l'acte qui leur était reproché lorsqu'ils venaient en aide aux étrangers en situation irrégulière était « face à un danger actuel ou imminent, nécessaire à la sauvegarde de la personne. » La loi était donc rédigée de manière à englober différentes situations mais les personnes devaient systématiquement se justifier pour savoir si l'acte qui leur était reproché était strictement « nécessaire à la sauvegarde » de l'étranger. Des pressions et intimidations de la part des services de police étaient donc possibles, le temps de vérifier cette condition qui est largement sujette à interprétation. La loi du 31 décembre 2012 entend modifier les situa-

tions où les personnes et les associations ne peuvent faire l'objet de poursuites pénales. Désormais, ne pourra donner lieu à des poursuites, « l'acte [...] qui consistait à fournir des conseils juridiques ou des prestations de restauration, d'hébergement ou de soins médicaux destinées à assurer des conditions de vie dignes et décentes à l'étranger, ou bien toute autre aide visant à préserver la dignité ou l'intégrité physique de celui-ci. » La loi prévoit que cette aide ne doit pas avoir donné lieu à une contrepartie directe ou indirecte (à des fins lucratives par exemple). Le texte vise ainsi précisément les cas où les personnes physiques ou morales (notamment les associations et les travailleurs sociaux) ne pourront pas être poursuivies, mais ne supprime pas définitivement le délit de solidarité. Il n'aborde pas la question de l'accompagnement social qui est proposé par les associations, contrairement à l'accompagnement juridique, l'hébergement ou la restauration. Cependant, à partir du moment où le code de l'action sociale et des familles impose que toute personne admise dans un centre d'hébergement d'urgence puisse « bénéficier d'un accompagnement personnalisé » et que l'accès à un hébergement d'urgence est

immédiat et inconditionnel, ces actes ne peuvent être reprochés aux travailleurs sociaux qui ne peuvent être inquiétés par des poursuites. De la même manière, l'admission en CHRS (qu'il soit dit d'urgence, d'insertion ou de stabilisation) est également inconditionnelle et l'accompagnement nécessairement réalisé dans ces structures doit être protégé. Le fait d'avoir maintenu le principe d'une condamnation pénale et des cas d'immunité en fonction de différentes situations maintient la possibilité de certaines intimidations, voire des gardes à vue de la part des services de police, que la loi aurait pu définitivement supprimer. Il aurait fallu pour cela que la loi renverse la logique en prévoyant un principe d'interdiction de condamnation d'aide à l'entrée et au séjour irrégulier sauf dans des situations bien particulières (à des fins lucratives ou intéressées par exemple). Les parlementaires ont cependant fait un autre choix. ■

Marion Lignac

+ Pour en savoir plus :
consultez les rapports préparatoires sur www.fnars.org



DES SOINS POUR TOUS EN LORRAINE

La FNARS Lorraine expérimente depuis deux ans une offre de complémentairesanté spécifique à destination des publics vulnérables de l'agglomération de Nancy.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS ET LA PRISE EN CHARGE SANITAIRE
A l'origine du projet se trouve la réflexion de deux associations lorraines qui souhaitent permettre à leur public, non bénéficiaire de la de la Couverture Maladie Universelle - Complémentaire (CMU-C) du fait de ressources supérieures aux seuils d'accessibilité, d'accéder à une complémentaire santé et ainsi de ne pas renoncer aux soins.

ÉVITER LA RUPTURE CRÉÉE PAR LA REPRISE D'ACTIVITÉ
Le Grand Sauvoy avait étudié l'idée dès les années 90 et testé localement une offre de complémentaire originale, définie avec une mutuelle de santé. Quelques années plus tard, l'association ATD Quart Monde et ses militants se sont appuyés sur ce modèle, lorsque l'arrivée du RSA a créé une

inégalité pour les personnes reprenant une activité et ne percevant plus le « RSA socle », qui donne droit à la CMUC, mais le « RSA activité » qui nécessite une étude de ressources pour accéder aux aides légales en la matière. Avec l'appui de la Ville de Nancy, du Grand Nancy et d'un réseau d'associations constitué localement autour des questions alliant précarité et santé, l'ambition a vu le jour de proposer à une plus large échelle une offre de complémentaire santé avec un panier de soins à prix négocié, telle que l'avaient imaginée les deux associations. Un cahier des charges a alors été bâti et un appel lancé aux mutuelles, aboutissant à un partenariat avec deux mutuelles : SMI et ACORIS Mutuelles. Fin 2010, la FNARS Lorraine a accepté d'être porteur du projet et de coordonner cette action.

UNE CONVENTION
Cette offre de complémentaire santé, appelée « Mutuelle réseau », s'apparente à un contrat de groupe à gestion individuelle. Elle doit être souscrite pour des risques à venir (et non avérés). Peuvent en bénéficier les personnes accueillies et accompagnées par les structures signataires d'une conven-

tion de partenariat avec la FNARS Lorraine, qu'elles soient associations ou CCAS. La convention permet de garantir l'accompagnement et le suivi des personnes, gage du bon fonctionnement du dispositif, de l'équilibre financier de la Mutuelle réseau et de la pérennité du projet avec les deux mutuelles. En échange, la FNARS Lorraine, en lien avec ses partenaires techniques (Ville de Nancy, les deux mutuelles de santé, la CPAM, la CARSAT etc.) met en place des séances de formation dédiées à l'évaluation des droits au regard de la Sécurité sociale, à l'opportunité de proposer la Mutuelle réseau, et aux différentes démarches administratives à formaliser avec la personne pour la faire avancer dans son accès aux droits et aux soins. L'adhésion à la Mutuelle réseau coûte mensuellement entre 30 et 35€ par personne pour la catégorie « actifs », entre 50 et 55€ pour la catégorie « retraités », enfin entre 16 et 20€ pour les enfants jusqu'à 18 ans. Et la couverture comprend les soins classiques ainsi que des services moins courants et plus onéreux tels que le forfait hospitalier de 365 jours et la garantie obsèques.

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS
Cette action expérimentale compte plus de 300 affiliations : personnes en situation de précarité ou de fragilité, et notamment travailleurs pauvres. Le but n'est toutefois pas de faire s'affilier le plus de personnes possible mais bien d'analyser chaque situation de manière individuelle : les questions qui concernent le droit commun – ouverture des droits, CMU, CMU-C, Aide à la Complémentaire Santé... – sont étudiées en priorité, ensuite seulement est abordée celle de la complémentaire santé, en parallèle des ressources financières dont dispose la personne. En effet, il est essentiel que cette dernière soit en capacité de financer la complémentaire. Les situations d'impayés peuvent être délicates à gérer, même si la responsabilité incombe d'abord à la personne elle-même. Le réseau des partenaires proposant la Mutuelle réseau compte actuellement une vingtaine de structures signataires agissant sur l'agglomération nancéenne. Il devrait se déployer encore pendant sa dernière année d'expérimentation, en 2013, avec l'extension du dispositif au périmètre sud-départemental. ■

Marine Drapier

EXCLUSION : • 100 VOIX ! • POUR EN PARLER AUTREMENT

Les femmes hébergées dans le 13^e arrondissement de Paris par le centre « La maison », de l'association Aurore, attendent le lundi avec impatience. Court moment d'évasion, l'atelier de photographie animé par Sarah Moon fait l'unanimité. Créatrice reconnue dans le monde de la photographie, et notamment pour sa campagne de publicité pour Cacharel, l'artiste participe au projet « 100 voix ! » lancé en 2012.



Avec 30 adhérents et 4 structures participantes pour l'instant, l'association 100 voix ! a son propre site Internet, comme l'a souhaité José Chidlovsky, chef de projet et réalisateur professionnel. Avec son carnet d'adresses et ses rencontres, il s'est entouré d'artistes à la fois talentueux et pédagogues pour libérer l'expression de personnalités fortes mais dont l'expérience de la rue et de la sou• rance a souvent creusé les failles et entraîné un repli sur soi des plus compréhensibles. Cette fois, elles s'expriment grâce à l'image, sous forme de photos ou de • lms, visibles sur le site de 100 voix ! et proposés à la vente par la boutique en ligne, avec 50% des bén• ces pour l'auteur et le reste pour • nancer le projet.

RETROUVER LE FIL DE LEUR HISTOIRE
Depuis un an, Nelly, Blandine, Pénélope et Huguette confectio• nent un cahier, fait de textes mais surtout d'images. D'un lundi sur l'autre, elles ont une semaine pour réaliser leurs photos. Des animaux pour l'une, des arbres ou des portraits pour les autres, leur cadre varie en fonction de leur humeur. Ensuite, elles présentent leur travail comme de vraies profes•

sionnelles en précisant ce qui les a inspirées pour tel ou tel cliché. « *Comme Sarah nous conseille de le faire, avant de prendre une photo, je me demande à chaque fois pourquoi celle-ci précisément et à quoi cette image me ramène* », raconte Blandine. « *On capture l'essentiel sans même s'en rendre compte. Dans ces moments-là je m'évade complètement* », ajoute-t-elle. D'ailleurs elles choisissent toutes de sortir de l'association pour prendre leurs photos et ne vont pas au plus simple. Comme Huguette qui, obligée de vivre sous un pont pendant un moment de sa vie, a choisi de revenir sur ses pas et de retrouver cet endroit pour le photographe, de jour comme de nuit. Ou Nelly, qui semble particulièrement inspirée par ses vacances à la campagne. Leur cahier raconte une histoire, la leur surtout, mais d'une toute autre façon que lors d'un échange avec des travailleurs sociaux. Elles choisissent ce qu'elles révèlent, à quel rythme et sous les encouragements de Sarah. « *Elle est chaleureuse et lumineuse. Je sais qu'elle est très occupée mais elle nous donne beaucoup* », dit Blandine admirative.

UN LONG TRAVAIL IDENTITAIRE
Les participantes se prennent aussi en photo entre elles. La série, intitulée « L'Une et l'Autre », a été exposée à l'occasion de la journée de la femme le 8 mars dernier à la Galerie Fait & Cause à Paris. Poser n'est pas simple •••



• ON TRAVAILLE NOTRE MONDE INTÉRIEUR • BLANDINE

••• pour ces femmes qui ont traversé le pire, en s'oubliant parfois. « *Je n'arrive à être en confiance qu'avec Pénélope. Elle sait faire de belles photos de moi* », dit Nelly Hébergées à la maison Cœur de Femmes, à la résidence Suzanne Képès qui prend en charge les femmes victimes de violence ou au centre d'accueil et de stabilisation de l'Olivier, trois structures gérées par Aurore, la quinzaine de photographes a travaillé de longs mois pour préparer cette exposition qui durera six semaines, en se réappropriant leur image, et en développant une nouvelle façon de regarder le monde autour d'elles. « *On travaille aussi notre monde intérieur* », dit Blandine. Une cinquantaine de personnes accueillies dans les structures d'Aurore participent aux différents ateliers audiovisuels du projet 100 voix ! et verront peut-être leurs œuvres vendues grâce à la boutique en ligne. Aller plus loin que la loi 2002-2 et la délivrance de soins vitaux ou l'accompagnement social est bien le socle originel de cette nouvelle association qui a pu voir le jour grâce au soutien financier de Vinci, Veolia, La Mondiale

et Olympus pour les appareils photo. Si l'accès à la création artistique peut révéler des talents cachés par un quotidien difficile, nul doute que le simple fait d'être à nouveau acteur de ses choix est une voie incontournable pour sortir de la résignation. Les animateurs parlent même de vraies métamorphoses pour certaines des photographes qui suivent les ateliers. Tam, animatrice à Cœur de femmes, a été le témoin privilégié de ce « déclic » : « *ces ateliers les ont mises sur une piste de réflexion sur leur enfance et leur trajectoire, ce qui réveille des émotions enfouies. Je leur demande très régulièrement de me dire comment elles vivent l'avancée de leurs travaux de création parce que je sais qu'il s'agit d'un vrai travail sur elles-mêmes et que ce n'est pas toujours facile* ». Pour Sakina, le déclic photographique a eu lieu. C'est après avoir photographié une bibliothèque qu'elle s'est à nouveau autorisée à lire des livres, beaucoup de livres. ■

Céline Figuière

+ Pour plus d'information : www.centvoix.com

MAGAZINE

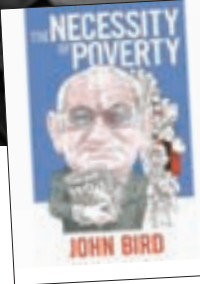
CITAD'ELLES,
UN MAGAZINE CRÉÉ PAR DES FEMMES DÉTENUES



Des détenues du centre pénitentiaire de Rennes ont créé un magazine féminin intitulé « Citad'elles, le féminin sans barreaux ». Imprimé en 500 exemplaires, le premier numéro de ce trimestriel a été distribué à l'ensemble des détenues de la prison de Rennes le 18 janvier dernier. Dans ce numéro de lancement sont abordés des sujets beauté, des recettes de cuisine ou des informations pratiques sur la procédure simplifiée d'aménagement de peine. Entre dix et dix-huit détenues participent au comité de rédaction. Ce projet a été coordonné par l'association les Etablissements Bollec, collectif de dessinateurs, auteurs et graphistes à l'origine de cette initiative et soutenu par la Fondation Elle.

LIVRE

«JE VEUX APPORTER
LA DÉMOCRATIE AUX PAUVRES»



John Bird, créateur du journal de rue anglais «The Big Issue en Angleterre», œuvre depuis 21 ans contre la pauvreté. Son livre «The Necessity of Poverty» est sorti en Angleterre le 31 décembre 2012. Caroline Charron, du journal Macadam l'a rencontré et interrogé sur cet ouvrage.

Dans votre livre, vous dites « La pauvreté est l'épine dorsale du capitalisme », pouvez-vous nous expliquer ?

J. B. : J'entends par là qu'on nous présente souvent la pauvreté comme une aberration, un corollaire du marché. Je démontre dans mon ouvrage que la pauvreté est au centre même du système et

que le consumérisme, dont nombre d'entre nous jouissons, n'est possible que grâce à des prix bas obtenus par le biais d'une main d'œuvre bon marché, principalement, mais pas uniquement, dans les pays en développement. Les ordinateurs ou les téléphones nous sont proposés à des prix raisonnables parce que le travail reste à un coût jugulé par les grands groupes. La pauvreté est le moteur incontournable d'une société consumériste, car elle permet de rendre des biens et services accessibles à une population nombreuse, comme pour remplacer ou étendre la démocratie.

Quel est votre objectif ?

J. B. : Mon objectif, c'est que les pauvres deviennent des « ex-pauvres ». Notre influence la plus importante est celle que nous

avons en tant que consommateurs. Nous devons donc nous mettre à utiliser ce pouvoir collectif. Notre manière de consommer crée les milliardaires et aggrave les inégalités entre les riches et les pauvres. Si nous voulons combattre cela et aller vers plus d'égalité, nous devons changer nos habitudes commerciales et créer des réseaux de distribution différents, plus tournés vers l'intérêt public grâce aux syndicats, aux coopératives, et sans les grands groupes qui ont trop d'emprise sur nos vies. Je veux permettre aux gens de mieux comprendre le fonctionnement du marché, car une grande partie de « l'anti-économisme » actuel trahit une mauvaise compréhension de ce système de contradictions.

PHOTO

DANS LE VOYAGE
DE PIERRE FAURE

Jeune photographe, Pierre Faure vient de produire une série de photographies réalisée dans un camp rom de la banlieue sud de Paris. Ce travail est le résultat d'une année passée avec les familles roms. Influencé, bien sûr, par Josef Koudelka, et sa fameuse série « Gitans » (prix Nadar en 1978), Pierre Faure a d'abord effectué un voyage en Roumanie afin de rencontrer les roms de Bucarest. A Paris, introduit par un éducateur social, le photographe a rapidement été accepté par les familles roms : « *ils ont très vite oublié mon appareil photo. Je leur ai aussi constitué des albums de photos de familles, afin qu'ils gardent une trace de ce moment de leur histoire* », raconte Pierre Faure qui s'oriente désormais vers une série sur les centres d'hébergement en Ile-de-France. A suivre...

+ Plus d'infos sur : <http://www.pierre-faure.com>



© Pierre Faure



© Pierre Faure

• ON ENTEND À NOUVEAU PARLER DE SOLIDARITÉ, ET NON PLUS D'ASSISTANAT •

NICOLAS DUVOUX



Nicolas Duvoux est sociologue et maître de conférence à l'Université Paris Descartes (CERLIS). Il a coordonné avec Robert Castel décédé récemment un ouvrage collectif « L'avenir de la solidarité », qui présente et rassemble des contributions analysant les évolutions de l'idée de solidarité à travers l'histoire et dans les démocraties occidentales. Il est aussi l'auteur d'un livre paru en 2012 « Le nouvel âge de la solidarité », La République des idées/Le Seuil.

« Les politiques de solidarité oscillent à travers le temps et l'espace entre l'idée d'inconditionnalité et de responsabilité. Alors qu'en période de crise l'opinion redevient habituellement plus favorable à l'inconditionnalité, la responsabilisation semble rester de mise. Pourquoi ? »

Nicolas Duvoux : Serge Paugam analyse effectivement à travers l'histoire des cycles de solidarités, au sein desquels l'opinion publique a plus ou moins tendance à considérer les populations exclues comme des victimes de l'injustice sociale ou comme des paresseux. Mais nos sociétés ont profondément évolué et les droits collectifs ont laissé la place à une plus forte individualisation. Même s'il faut prendre en compte ces cycles, le modèle de l'activation de la solidarité s'est installé. Il consiste à demander aux ayants droit une contrepartie, un effort d'insertion. Toutefois, ce modèle connaît de fortes variations en fonction des pays. Dans certains pays, comme les États-Unis ou la Grande-Bretagne, le système va jusqu'à la coercition, alors que dans les pays scandinaves, qu'il ne faut cependant pas idéaliser, on cherche à permettre à la fois

la flexibilité du marché et la protection du travailleur. La France se situe à mi-chemin. Après avoir été pionnière avec le RMI, qui n'impliquait pas de contrepartie, on s'est rapproché du modèle anglo-saxon avec le RSA. Toutefois, dans la réalité, le modèle reste assez lâche avec un faible accompagnement. Dans le discours, depuis le changement de majorité on observe une inflexion sémantique puisqu'on entend à nouveau parler de solidarité, et non plus d'assistanat. En outre, même si elle reste insuffisante, la revalorisation du RSA socle témoigne également d'une évolution.

« L'avenir de la solidarité » analyse les effets de l'introduction du RSA à la Réunion. Qu'apporte cette analyse à la compréhension des effets du RSA ?

N. D. : Pouvoir comparer des situations dans le temps et l'espace permet de mieux comprendre les mécanismes régulateurs de nos sociétés. Dans les sociétés préindustrielles, par exemple, il existe des formes endogènes de prise en charge de la pauvreté par la famille ou le réseau social. Cette régulation de la pauvreté sans intervention publique est brouillée à partir du moment où se développe l'Etat Providence, mais les deux peuvent

s'articuler. Par exemple, à la Réunion, l'histoire du salariat est liée au monde des plantations. L'appropriation, à une large échelle, du RMI puis du RSA à la Réunion est indissociable de ce rapport au travail et des liens communautaires comme l'a montré Nicolas Roinsard. Avant de s'interroger sur la volonté des personnes de travailler ou non, il convient d'observer la qualité du travail offert.

N'est-il pas illusoire de penser pouvoir offrir un travail de qualité à tous dans le contexte de la mondialisation, qui place les salariés les moins qualifiés en compétition avec la main d'œuvre des pays en voie de développement ?

N. D. : La question du modèle de développement économique est ici essentielle. L'Allemagne et les pays scandinaves, par exemple, ont fait le choix de positionner leur économie sur certains secteurs, où ils disposent d'avantages compétitifs, et qui offrent des débouchés pour l'emploi. Philippe Askenazy pense par exemple que la France pourrait investir davantage le secteur de la santé. Développer des stratégies productives, investir dans la recherche et le développement permet de réduire la vulnérabilité d'un pays à la

mondialisation et de protéger la population, y compris les travailleurs les plus fragiles. On peut aussi favoriser la rotation des emplois, notamment en développant les congés parentaux. J'ajoute que nous ne développons pas non plus suffisamment la prévention. Un service public de la petite enfance serait particulièrement bienvenu.

L'idée d'une allocation universelle vous semble-t-elle une solution pour éviter la précarisation grandissante en période de crise ?

N. D. : Il faut se méfier des bonnes intentions philosophiques ou théoriques. S'il serait positif d'ouvrir les droits au RSA aux jeunes à partir de 18 ans, le développement d'une allocation pour tous comporte des risques. Paradoxalement, quand on développe ce type de revenu, on peut finir par considérer comme superflu tout autre type de protection sociale en arguant que chacun est ainsi protégé. On laisse dès lors le marché imposer ses règles, entraînant une multiplication des emplois mal rémunérés, un renforcement de la flexibilité, et donc davantage de précarité. ■